

Super Bowl > Les Raiders contre les Buccaneers

Cahier Sports, pages S2 à S4

**La Presse**

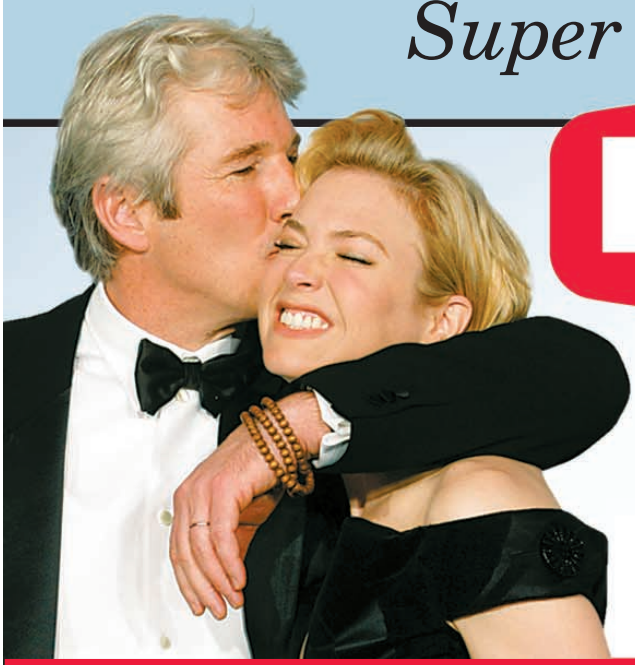
cyberpresse.ca

**Chicago et The Hours**  
grands gagnants

Cahier Arts+Spectacles, pages C1 et C2

**La corvette**  
à 50 ans

Cahier L'Auto



MONTRÉAL | LUNDI 20 JANVIER 2003 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 119<sup>e</sup> ANNÉE > NO 89 > 78 PAGES > 6 CAHIERS | 65 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > GATINEAU-OTTAWA > 70¢ | FLORIDE 1,75 \$ U.S.

# Dumont s'érige en champion de la majorité silencieuse

MARIO CLOUTIER

**RIVIÈRE-DU-LOUP** – Après des sondages démontrant la remontée du Parti québécois, Mario Dumont concentre son tir sur le gouvernement Landry en vue de la campagne électorale. Lors d'une grande assemblée d'investiture, le député de Rivière-du-Loup et chef de l'ADQ a fustigé hier l'« incurie » de l'État « paternaliste » péquiste.



Mario Dumont

Près de 1000 partisans étaient venus entendre leur député, seul élu adéquat de 1994 à 2002, dénoncer le bilan du premier ministre Landry, qui, dit-il, réfléchit comme en 1973 au budget de l'an 1 d'un Québec souverain alors « qu'il n'est pas capable de faire le budget de 2003 ».

Mario Dumont s'est fait hier le champion de la majorité silencieuse, ces gens qui ne sont jamais assis aux tables des grandes négociations ni ne figurent au rang des invités des sommets socio-économiques. Celui qui passe habituellement pour un défenseur des libertés individuelles a vanté la « prédominance des intérêts généraux » sur ceux des particuliers.

« En 2003, la majorité silencieuse va parler pour tout le Québec », a-t-il lancé à la foule, avant d'expliquer qu'elle ne « pouvait plus attendre encore quatre ans de dettes et de médiocrité ».

Voir DUMONT en A2

## TED MOSES COURONNÉ PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE



Photo BERNARD BRAULT, La Presse

Choisi Personnalité de l'année du Gala Excellence La Presse-Radio-Canada, le grand chef du Grand Conseil des Cris, Ted Moses, pose fièrement aux côtés de Daniel Gourd, vice-président principal de la Télévision française de Radio-Canada, du premier ministre du Québec, Bernard Landry, et de Guy Crevier, président et éditeur de La Presse.

# « Il n'y a qu'un seul Québec, partageons-le dans la paix et le respect mutuel »

– Ted Moses

SOPHIE ALLARD

C'EST AVEC une émotion non dissimulée que le grand chef du Grand Conseil des Cris, Ted Moses, a gravi les marches du Studio 42 de la Maison de Radio-Canada hier soir afin d'aller récolter le prix le plus convoité du Gala Excellence La Presse-Radio-Canada.

L'homme à la forte carrure et à la voix imposante a été élu **Personnalité de l'année** pour ses qualités de leader, sa générosité et son humanisme, qui lui ont permis de conclure avec le gouvernement du Québec le traité de la Paix des braves, une entente historique, « peut-être le changement le plus

important depuis 20 ans en matière de droit des autochtones », a-t-il récemment déclaré. Après le patron du Grand Prix de Montréal de Formule 1, Normand Legault, l'an dernier, l'athlète Caroline Brunet, Louise Arbour, Julie Payette, Jacques Villeneuve et plusieurs autres hommes et femmes d'exception, c'était hier au tour de Ted Moses d'être couronné grand gagnant. Comme le veut la récente tradition de La Presse, que l'on entend perpétuer au fil des années, un chêne sera planté au parc La Fontaine en son honneur.

« Ce qui nous rend humains, ce sont nos valeurs et ce que nous faisons de celles-ci. Nous ne pouvons pas revenir sur le passé, mais nous pouvons décider de l'avenir. Il n'y

a qu'un seul Québec, partageons-le dans la paix et le respect mutuel », a déclaré M. Moses, clôturant ainsi une soirée riche en innovations et en surprises.

Tout juste après la cérémonie, M. Moses a confié à La Presse qu'il était « particulièrement fier, au nom de sa nation, qu'un aborigène soit pour une première fois récompensé ». Afin de souligner la nouvelle et heureuse tournure que prennent désormais les relations entre les autochtones et le

Voir MOSES en A2

Autres textes sur le Gala: pages B1 à B4

## Des candidats raéliens aux prochaines élections?

Raël aurait offert 1 million afin de noyauter le Parti démocrate du Québec

FRANÇOIS CARDINAL

MAINTENANT que la poussière retombe sur l'histoire du clonage humain, le mouvement raélien souhaite envahir la scène politique provinciale pour transmettre son message. L'organisation a offert un million de dollars au Parti démocrate du Québec afin qu'il présente une soixantaine de candidats raéliens aux prochaines élections.

Selon les informations obtenues par La Presse, l'entourage de Claude Vorilhon, alias Raël, le leader spirituel du mouvement, a courtisé il y a quelques mois Olivier Chalifoux, chanteur et chef du Parti démocrate, en lui faisant miroiter cette somme considérable. Déjà présents au parti, les raéliens envisagent d'y prendre une place prépondérante.



Olivier Chalifoux

Joint à Lac-Mégantic, où il dirige la controvertée maison Les Encans Elizabeth, M. Chalifoux a confirmé les faits. « Les raéliens m'ont offert un million de dollars pour que je présente une soixantaine de candidats, a-t-il dit. Certains membres de notre

Voir CANDIDATS en A2

Autres informations en A5

## La grand-messe de Chavez



GILLES PAQUIN  
envoyé spécial

### AU VENEZUELA

CARACAS — La foule joyeuse et les invités attendent patiemment depuis une heure dans la cour du centre sportif Libertador, sur les hauteurs de Caracas, quand soudain une clameur s'élève pour saluer l'arrivée de l'animateur du super spectacle hebdomadaire de la chaîne d'État, Venezolana de Televisión.

L'émission *Alo Presidente*, diffusée en direct de divers points du pays, est un genre de grand-messe dominicale de la révolution bolivarienne. C'est un curieux mélange de fête populaire, de tribune téléphonique et, surtout, de commentaires politiques assaisonnés

d'anecdotes savoureuses racontées par le président, Hugo Chavez.

Vêtu d'une simple chemise rouge et d'un jean, l'homme s'avance tranquillement en plaisantant avec les uns et les autres, serre des mains et embrasse chaleureusement ceux qu'on lui présente tout comme les vieilles connaissances. Visiblement, il s'amuse parmi cette foule partisane qui l'adule.

Il est 11 h du matin quand Chavez prend finalement place devant les caméras, face à son auditoire, en compagnie de la ministre des Communications, Nora Uribe. Sur sa table, avec quelques livres et des journaux, on a installé une photo de sa grand-mère Rosa Inès, la première qui lui a parlé de Bolívar, qui fête aujourd'hui ses 90 ans.

Après avoir salué tout le monde et énuméré une longue liste d'invités, il explique qu'il est venu ici, dans ce quartier défavorisé, pour souligner la réouverture du gymnase. L'édifice, construit en 1958,

Voir CHAVEZ en A2

### MON CLIN D'OEIL STÉPHANE LAPORTE

Plutôt que d'envoyer tous ses joueurs dans la Ligue américaine, le Canadien a fait venir l'instructeur de son club-école.

### AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Bandes dessinées	C6	Loteries	A2, B5
Bridge	E6	Mots croisés	C6, S12
Décès	E7	Mot mystère	C6
Êtes-vous observateur		Petites annonces	
	E4	- immobilier	E4
Feuilleton	C6	- marchandises	E4, E5
Forum	A8, A9	- emplois	E5
Horaire spectacles	C4	- automobile	E5, E6
Horaire télévision	C2	- affaires	D10
Horoscope	E5	Quoi faire	E8
Le monde	A6, A7	Têtes d'affiche	E2

### MÉTÉO Voir page S16

Ciel variable  
Maximum -9, minimum -22



6 21924 98765 1



Derrière chaque Série 3, il y a un futur propriétaire de Série 3.

BMW Série 3  
berline  
coupé  
cabriolet  
Touring

www.bmw.ca  
1 800 667-6679



Le plaisir de conduire™

## DEMAIN DANS LA PRESSE



### Le retour de la ville-phare

En septembre, les devins de ce monde ont commencé à prédire le retour de Londres comme ville-phare de la mode. Tandis que la mode mondiale est dominée par des designers généralement masculins et presque inévitablement blancs, les designers londoniens reflètent davantage la vraie démographie de ce monde. Dont Robert Cary-Williams, qui compte Kate Moss parmi ses fans.

À lire demain dans le cahier Actuel

## AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



> Venez discuter de l'avenir du Canadien avec

Mathias Brunet à 12 h 30  
[cyberpresse.ca/clavardage](http://cyberpresse.ca/clavardage)

> Le jeune chanteur Vincent Vallières vous attend pour clavarder à 18 h  
[cyberpresse.ca/clavardage](http://cyberpresse.ca/clavardage)

> Pour planifier vos sorties au théâtre  
[cyberpresse.ca/theatre](http://cyberpresse.ca/theatre)

## POUR NOUS JOINDRE

La Presse / cyberpresse.ca,  
7, rue Saint-Jacques, Montréal (OC) H2Y 1K9

TÉLÉPHONE

RÉDACTION  
redaction@lapresse.ca (514) 285-7070

ABONNEMENT  
(514) 285-6911  
1-800-361-7453

abonnement@lapresse.ca

PETITES ANNONCES  
petitesannonces@lapresse.ca 1-866-987-8363

DÉCÈS ET REMERCIEMENTS  
deces@lapresse.ca (514) 285-6816

LOTERIES LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : 6-2-4 > À quatre chiffres : 9-2-9-3

## SUITES DE LA UNE

### DUMONT

Suite de la page A1

Le chef adéquiste n'a pratiquement pas parlé de son programme hier, ni mentionné le nom de son adversaire libéral, Jean Charest, sinon pour répéter que péquistes et libéraux militaient tous en faveur du statu quo.

« En 2002, on les a vus côte à côte construire une digue pour arrêter le changement », a fait valoir M. Dumont en ajoutant à l'endroit des journalistes que le gouvernement Landry ne saurait « faire oublier le plus gros cabinet de l'histoire en parlant de réduction de la taille de l'État à minuit moins une ».

Le vrai changement, continue-t-il de répéter, c'est l'ADQ qui le propose, même si, à Rivière-du-Loup, le chef a présenté une équipe de députés et de candidats où les hommes sont nettement majoritaires, soit 28 sur 34 en incluant l'ancien bloquiste Pierre Brien. La moyenne d'âge se situe toutefois dans la jeune trentaine.

« Oui, on veut que ça augmente », a avoué le chef de l'ADQ pour répondre aux questions por-

tant sur les futures candidates adéquistes, préférant saluer plutôt la jeunesse de son équipe en parlant de « l'entrée d'une génération dans l'arène politique ».

L'ADQ attend toujours de voir ce que fera l'ancien maire de Montréal, Pierre Bourque, qui doit arriver de Chine aujourd'hui. Mario Dumont ne présume de rien à ce sujet. Il a toutefois qualifié de « calibre exceptionnel » un candidat éventuel comme l'éditeur de *The Gazette*, Larry Smith.

### 106 candidats

L'ADQ comptera sur 106 candidats d'ici la fin février. Parmi les 34 adéquistes connus et présents hier se trouvaient le maire de Mirabel, Hubert Meilleur (Mirabel), l'ancienne présidente de l'ADQ, Isabelle Marquis (Johnson) ainsi que le neveu de feu Camille Laurin, Philippe Laurin (Laval-des-Rapides). Ils seront bientôt rejoints par 32 autres personnes d'ici trois semaines et un groupe de 40 candidats avant le mois de mars.

Mario Dumont réitère que la campagne électorale portera, selon

lui, sur le choix d'un gouvernement capable d'affronter le défi du vieillissement de la population. Il en fait le premier engagement de son parti en vue des élections.

« On va arrêter de mettre une hypothèque sur la prochaine génération pour essayer d'acheter la prochaine élection », a-t-il déclaré.

« Les vieux modèles, on les connaît comme une chanson à répondre », a-t-il aussi affirmé, montrant encore du doigt le PQ, qui serait toujours sous le « joug des groupes de pression et des idéologies du passé ».

Le péquistes, soutient-il, sont responsables des « gaspillages » de la Caisse de dépôt et placement, des services qui font défaut aux élèves en difficulté et des malades qui ne sont plus que « des numéros sur les listes d'attente ».

M. Dumont a donc demandé aux nombreux militants adéquistes présents de redoubler d'ardeur devant un « carrefour historique » où l'ADQ saura faire la différence en présidant, dit-il, « le plus grand mouvement de changement depuis des décennies ».

## L'OSM aurait un nouveau maestro

CLAUDE GINGRAS



Kent Nagano

KENT NAGANO est, selon toute apparence, le chef qui sera appelé à prendre la succession de Charles Dutoit à la direction artistique de l'Orchestre Symphonique de Montréal.

Plusieurs noms ont circulé, puis disparu, depuis le départ subit de Dutoit en avril. Depuis quelques semaines, un nom revient avec insistance dans les milieux concernés : Kent Nagano. D'une source très proche d'un des membres les plus influents du comité de sélection de 12 personnes chargé de trouver le nouveau directeur artistique, nous apprenions hier que la direction de l'OSM est actuellement « en négociations » avec les agents de M. Nagano.

Coïncidence, Kent Nagano sera le chef invité de l'OSM mardi et mercredi prochains, pour la neuvième Symphonie de Schubert. Le chef de 51 ans, né en Californie de parents japonais, est venu à l'OSM

une fois déjà : les 23 et 25 mars 1999, pour une autre Neuvième célèbre, celle de Mahler. Il avait alors fait grande impression auprès des musiciens, du public et de la critique.

M. Nagano est actuellement associé, à divers titres, à trois orchestres : Hallé, de Manchester, London Symphony et Deutsches Symphonie-Orchester de Berlin.

### CANDIDATS

Suite de la page A1

comité exécutif travaillent à ces négociations-là.

Raël, rencontré hier au rassemblement mensuel du mouvement, à Montréal, a refusé de nous accorder une entrevue.

Affirmant ne pas être à la tête d'un « parti de bouffons qui veut mettre le feu au parlement », M. Chalifoux a pour sa part indiqué qu'il travaillait fort pour remporter des sièges à la prochaine élection. Le problème, cependant, c'est que son parti est inconnu du grand public, ce qui l'obligerait, « à son corps défendant », à accepter l'offre des raéliens.

« Comme on ne parle pas de nous, c'est actuellement très difficile de recruter des candidats, a précisé celui qui s'est déjà présenté sous les bannières adéquiste et néo-démocrate. Il y a donc de fortes chances que nous acceptions, surtout qu'il faut au moins 20 candidats aux prochaines élections pour être officiellement reconnus. De plus, il est très difficile d'amasser un million de dollars. On va donc probablement dire oui par nécessité, par obligation. »

Le Parti démocrate du Québec, selon son chef, « compte actuellement 17 candidats, 1000 membres... et 4 \$ ». Il croit donc que l'argent des raéliens lui permettra de jouir d'une plus grande visibilité et, par le fait même, d'une plus grande notoriété. M. Chalifoux a d'ailleurs la « très ferme intention » d'être présent au débat télévisé des chefs.

Pour ce faire, il affirme qu'il n'acceptera pas n'importe qui dans ses rangs, fussent-ils raéliens et riches. « Je ne veux pas avoir un gars avec un secondaire 2 et les deux doigts dans le nez. Je veux des gens sérieux et responsables avec des études supérieures, qui sont capables

de parler d'autre chose que de Raël et du clonage. »

À ce sujet, d'ailleurs, il ajoute qu'il ne badinera pas avec les gens qui utilisent son parti comme une vitrine publicitaire. « Si c'est le cas, un coup qu'on sera lancé, on pourra flusher ces candidats-là et en prendre d'autres. »

Selon M. Chalifoux, cette éventuelle donation serait tout à fait légale. « Chaque candidat recruterait personnellement des gens, probablement des membres du mouvement, et trouverait son propre argent. Si l'argent entre selon les normes, il n'y a pas de problème. »

Le penchant des raéliens pour le Parti démocrate s'expliquerait en grande partie par la position favorable de M. Chalifoux à l'égard du clonage humain. De plus, ce dernier serait un proche du mouvement. « Ça fait longtemps que je connais le mouvement raélien, a-t-il dit, et ça fait longtemps qu'il me connaît, depuis en fait que je suis sorti avec une raélienne, il y a 15 ans de cela. C'était dans les premiers temps, avant que Raël se prenne pour le pape... »

Aux dernières élections provinciales, M. Chalifoux a été candidat dans le comté de Mégantic-Compton pour l'Action démocratique du Québec, puis, lors des élections fédérales, il s'est présenté sous la bannière du Nouveau Parti démocratique.

Ce marchand d'oeuvres d'art a récemment fait les manchettes avec la présumée vente, pour plus de 19 millions de dollars, d'une toile attribuée à Rembrandt. À la fin novembre, cependant, il a changé son fusil d'épaule pour affirmer qu'il ne s'agissait pas d'une authentique toile du maître hollandais.

gouvernement, M. Moses a tenu à inviter sur scène le premier ministre du Québec, Bernard Landry, qui en a profité pour faire part de sa grande admiration envers le chef cri.

Depuis 1984, le Gala Excellence de La Presse vise à reconnaître les personnes nommées Personnalité de la semaine dans chaque numéro du dimanche du quotidien. Le jury, formé de recteurs d'universités sous la direction de Pierre Lucier, de l'Université du Québec, a eu la difficile tâche d'élire des lauréats dans cinq catégories. Parmi les 64 candidats (le gala avait auparavant lieu en automne, d'où le nombre exceptionnellement accru de personnalités), toutes sont des modèles d'excellence qui ont contribué dans leur domaine respectif à faire avancer notre société.

Les lauréats ? Le patineur de vitesse Marc Gagnon (catégorie Sports et loisirs) ; la présidente de SOS-Montfort, Gisèle Lalonde, qui a lutté féroce pour la survie de l'hôpital franco-ontarien (catégorie Courage, humanisme et accomplissement personnel) ; l'auteur Yann Martel (catégorie Arts et spectacles) ; Robert A. Walsh, qui a révolutionné la balistique dans le monde entier (catégorie Affaires) ; et le chercheur scientifique Michel Desjardins (catégorie Sciences), qui a fait de Montréal une plaque tournante de la recherche en protéomique.

C'est un 19<sup>e</sup> gala complètement revampé — sous le thème du cinéma —

qui a été présenté aux téléspectateurs et aux gens fort nombreux qui prenaient place dans la salle. Les artistes invités ont tous livré des prestations inédites. Benoît Brière a chanté accompagné par sa femme, Christine Harvey, violoncelliste ; les frères Painchaud et Jorane sont montés sur scène affublés de longues barbes afin de chanter *Men of Constant Sorrow* tandis que Nicolas Ciccone s'est déchaîné en interprétant la chanson *Roxane*, du groupe The Police. Étaient aussi de la fête Luce Dufault, Luis Oliva et Claire Pelletier.

Même les candidats se sont prêtés au jeu en révélant une facette fort surprenante de leur personnalité. Appelés à jouer dans des pastiches de bandes-annonces (*The Gladiator* pour présenter la catégorie Sports, *Le Fabuleux destin d'Amélie Poulain* pour la catégorie Courage, *Singing in the Rain* pour la catégorie Affaires et *Les Boys* pour la catégorie Sciences), ils ont été les points forts de la soirée. Il fallait voir Alexandre Despatie en gladiateur romain et Jacques L. Duval, président de Marketel, danser sous la pluie !

En deux heures de présentation en direct, l'animateur Patrice L'Écuyer, à l'occasion de son unique apparition à la télévision de l'année, s'est brillamment tiré d'affaire. Le Gala, signé par une deuxième année consécutive par la conceptrice Ève Déziel, promet d'être exceptionnel l'an prochain alors que l'on célébrera le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'événement.

### CHAVEZ

Suite de la page A1

avait été totalement abandonné. L'État l'a restauré pour le bien-être des enfants du quartier.

« La différence entre un gouvernement révolutionnaire et ce qu'il y avait avant, dit Chavez, c'est la différence entre un flot de paroles et la réalité. » Il ajoute que son gouvernement s'est engagé à développer le sport et qu'il a par conséquent multiplié le budget destiné à l'éducation physique, aux loisirs du quartier et aux athlètes.

Ne négligeant ni l'un ni l'autre, il fera venir à ses côtés l'ancien champion de boxe El Morocho Hernandez et des enfants du coin avant d'interpeller des joueurs de balle, qui en profitent pour demander des subventions.

Le sport cédera ensuite la place à la poésie et à la politique alors que Chavez citera tour à tour Cervantes, Bolivar et Neruda pour faire l'éloge des peuples frères d'Amérique latine. Une délégation de Colombiens saisit l'occasion pour entonner *Guantanamera*, et le président chante avec eux quelques minutes avant de reprendre le fil de ses idées.

Suit un long retour sur le coup d'État d'avril dernier et sur ses auteurs, « les mêmes fascistes de l'opposition » qui sabotent aujourd'hui l'économie du pays dans le



Photo AP ©

Hugo Chavez s'exerçant dans le gymnase de l'école primaire où il enregistrait hier son émission de radio hebdomadaire *Allo Président*.

but de le chasser du pouvoir. Ce qu'ils veulent vraiment, c'est casser la révolution pour retourner à l'ancien ordre des choses, explique-t-il.

De temps à autre, le président répond aux appels d'auditeurs des régions éloignées. Il écoute leurs doléances avec calme, prend quelques notes et demande à la ministre de communiquer avec ces personnes pour leur venir en aide. Tout y passe : la pollution d'une plage, les retraites insuffisantes et

l'habitation — il manque un million de logements, admet-il.

Pour le laisser souffler un peu, on diffuse alors une vidéo d'une quinzaine de minutes sur les principales activités de Chavez au cours de la semaine, notamment sa visite en Équateur, aux Nations unies et chez Lula, à Brasilia. C'est une entrée en matière pour redire qu'il est heureux de voir qu'un groupe de pays amis tendent la main au Venezuela pour l'aider à sortir de la crise.

« Nous avons des millions d'amis à l'étranger qui s'intéressent au réveil du Venezuela. Ils ont beaucoup d'attente à l'endroit de ce peuple qui résiste à un groupe de dirigeants d'entreprises et de propriétaires de médias putschistes, les quatre cavaliers de l'apocalypse », lance-t-il en faisant allusion aux réseaux de télévision qui le diabolisent quotidiennement.

« Ceux qui pensent nous renverser par la force, par un putsch ou par une crise économique doivent oublier ça. Nous allons nous battre de toutes nos forces contre ces fascistes. Ils disent c'est Chavez ou c'est nous, je réponds nous devons vivre ensemble », répète le président.

Selon lui, l'opposition antidémocratique voulait priver le peuple de lait, de farine, de riz, de viande et même de boissons — le gouvernement a été obligé d'importer des aliments pour contrer ce mouvement. Cela est terminé, dit-il. Dorénavant, les produits essentiels accumulés dans des entrepôts seront saisis et distribués à la population.

« La seule manière de mettre fin à la pauvreté, c'est de donner le pouvoir au peuple », poursuit Chavez sous les cris et les applaudissements de ses partisans. Il cite à l'appui de sa thèse les articles favo-

rables au gouvernement publiés en Europe et aux États-Unis, puis en fait lecture à la foule ravie.

Le clou de la journée, c'est la remise de titres de propriété à des centaines de familles jusque-là installées illégalement sur des terres publiques. Ces lopins vendus pour une somme nominale équivalente à 1 \$ font partie d'un plan visant à régulariser la situation de deux millions de foyers.

Lorsque Chavez invite les gens à venir chercher leur document, les agents sont vite débordés, le cordon de sécurité ne tient plus. Tous veulent l'approcher, le remercier ou l'embrasser. C'est avec la plus grande difficulté du monde qu'il parviendra finalement à s'extirper de cette marée humaine pour remonter dans sa voiture.

« Il les rend fous », dit un fonctionnaire hilare. « Pas les gens qui sont ici, ceux de l'opposition, qui ne veulent rien savoir de la réforme agraire, en ville comme à la campagne. Qui ne veulent rien savoir de toutes les mesures en faveur des démunis. »

La grand-messe est terminée, elle s'est prolongée pendant quatre heures et demie. Dimanche prochain, ce sera un nouvel épisode, un nouveau décor... et le même discours.

# ACTUALITÉS

## Bourque quitterait Vision Montréal

Il reste toutefois déchiré quant à son avenir

SÉBASTIEN RODRIGUE  
et KARIM BENESSAIEH

Il est de plus en plus acquis que Pierre Bourque, à l'issue de deux mois de réflexion, annoncera d'ici deux semaines son départ de Vision Montréal. Mais son choix laisse son entourage perplexe : on ne sait toujours pas s'il grossira les rangs d'un parti politique provincial ou s'il acceptera une offre d'Ottawa.

En fait, les offres fusent de tous les horizons politiques : de l'ADQ bien sûr, du Parti québécois et même... du Parti libéral du Québec, pourtant contre les fusions municipales forcées si chèrement défendues par Pierre Bourque. L'ex-maire aurait aussi sur la table une offre de poste diplomatique en Chine.

Le chef de l'opposition revient d'ailleurs ce soir d'un long voyage en Chine, à l'issue duquel il a promis de faire connaître ses intentions. Un intime de M. Bourque laisse entendre que le chef de Vision Montréal réfléchit jour après jour à la décision qu'il prendra début février.

La défaite de novembre 2001 lui a donné un choc, observe un de ses collaborateurs. Pierre Bourque est alors devenu méconnaissable, n'étant plus le maire « arracheur de portes » qui a dirigé Montréal pendant deux mandats. Le chef de Vision Montréal s'est alors mis à parler de plus en plus de relève dans ses discours, a-t-il constaté.

Pierre Bourque jongle tout de même avec l'idée de demeurer en place, ce qui est toutefois l'avenue la moins sûre, selon son entourage. « Chose certaine, le rôle de chef de l'opposition pour de nombreuses années, trois ou peut-être huit, ne



Photothèque La Presse ©  
Pierre Bourque : un choix difficile.

l'intéresse pas », a confié un responsable. Un autre haut responsable de Vision Montréal souligne que l'opposition est davantage un « devoir » qu'une « passion » pour Pierre Bourque.

Et à moins d'un changement, la satisfaction des Montréalais à l'endroit de l'administration Tremblay rend improbable une victoire de Vision Montréal aux prochaines élections municipales, en 2005. Quant à la dette d'environ 200 000 \$ qu'a le parti qu'il a fondé, elle devrait être ramenée à zéro à la fin du mois grâce à une importante activité de financement. Pierre Bourque pourrait alors partir l'esprit tranquille.

M. Bourque a été fortement tenté cet

automne d'accepter les offres répétées du parti de Mario Dumont, qui lui assurait un rôle clé au sein d'un éventuel gouvernement adéquiste. Son enthousiasme se serait quelque peu refroidi fin novembre, l'éventualité d'une victoire de l'ADQ s'étant estompée.

Le choix même d'une circonscription pour l'ex-maire a été un processus pour le moins compliqué. Il ne pourra vraisemblablement briguer les suffrages dans Rosemont comme il le souhaitait, une autre conseillère de Vision Montréal, Denise Larouche, étant officieusement en lice. On a évoqué à maintes reprises sa candidature dans Crémazie, Hochelaga-Maisonneuve, Bourget et Pointe-aux-Trembles.

Dans l'entourage immédiat de Mario Dumont, la confiance règne sur le passage de Pierre Bourque dans les rangs adéquistes. L'ADQ compte sur lui pour mettre rapidement en place une organisation dans l'île de Montréal, où le parti a très peu d'assises.

Quelques conseillers municipaux de Vision Montréal ainsi que des candidats défaits aux dernières élections pourraient d'ailleurs suivre leur chef. Le conseiller de Louis-Hébert, Jean-François Plante, ne dissimule pas son intérêt pour le parti et siège même à un comité exécutif local de l'ADQ.

René Lecavalier (ancien maire de L'Île-Bizard), Michelle Allaire (ex-conseillère de Montréal-Nord), Louise Blackburn-Underwood (candidate dans Saint-Léonard) et Vivian Goulder (candidate dans le Plateau Mont-Royal) sont parmi les candidats défaits de Vision Montréal qui pourraient emboîter le pas à M. Bourque.

Si jamais Pierre Bourque confirmait son départ, c'est l'avenir de son parti qui serait alors en jeu. Dans l'histoire montréalaise, aucun parti politique n'a survécu au départ de son chef et à la défaite électorale. À preuve, le RCM, disparu après 27 années d'existence.

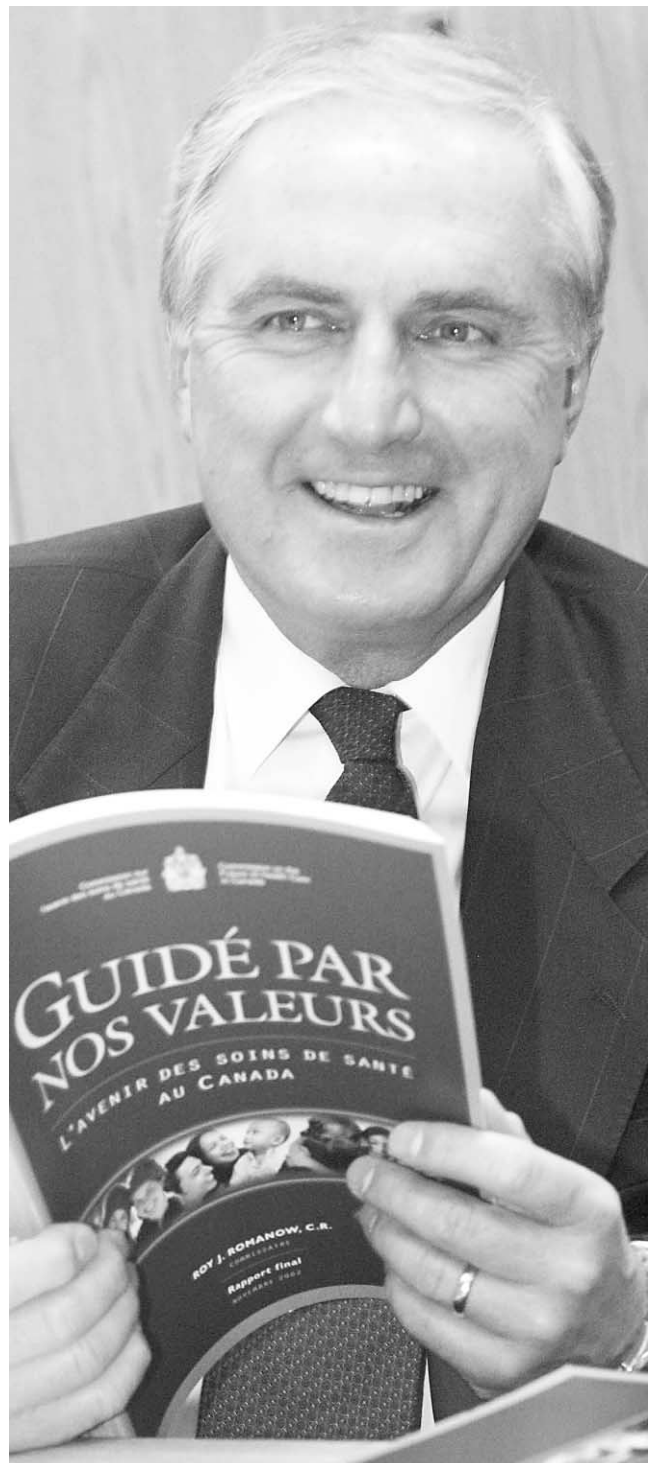


Photo d'archives La Presse ©  
Roy Romanow et son rapport sur l'avenir des soins de santé au Canada.

| SANTÉ |

## Les provinces coincées entre Romanow et le fédéral

Presse Canadienne

OTTAWA — Les premiers ministres provinciaux sont à la veille de dévoiler ce qu'ils pensent réellement des propositions de Roy Romanow sur la réforme du système de santé.

Ce n'est pas le motif officiel de leur réunion à Toronto, jeudi. Leur objectif est d'arriver à s'entendre sur une approche commune en prévision des négociations sur la santé avec le premier ministre Jean Chrétien, qui se dérouleront à Ottawa les 4 et 5 février.

En public, les premiers ministres mettront probablement l'accent sur les sommes qu'ils réclament à Ottawa, mais ils devront en outre éclaircir leurs positions sur des éléments clés du rapport de la commission Romanow.

L'une des sources de friction entre Ottawa et les provinces tient à la question de la responsabilité, ou obligation de rendre compte.

Le rapport Romanow préconise qu'Ottawa verse des milliards de dollars d'argent neuf aux provinces pour le financement de la santé, mais il souligne qu'une telle injection d'argent serait inutile si elle n'apportait pas de véritables changements. Pour y arriver, M. Romanow estime qu'il faut obliger les provinces à rendre compte de l'utilisation de ces sommes.

La plupart des provinces font valoir qu'elles sont déjà tenues de rendre des comptes sur leurs dépenses par l'intermédiaire de leurs comptes publics ou les rapports de leurs vérificateurs généraux. Elles soutiennent que toute exigence additionnelle enfreindrait leurs droits constitutionnels puisque la santé est un champ de compétence provinciale.

Dana Hanson, le président de l'Association médicale canadienne, croit qu'il est temps que les politiciens cessent de se chamailler et donnent priorité aux patients. « Nous avons ici une occasion comme il ne s'en est pas présentée en 40 ans — ne la perdons pas », a-t-il dit.

M. Hanson ne veut pas d'une répétition de l'entente fédérale-provinciale d'il y a deux ans, quand Ottawa a versé 23 milliards \$ aux provinces sans les obliger à lui faire rapport de l'usage qu'elles en feraient.

Pour Normand Laberge, le président de l'Association canadienne des radiologistes, l'obligation de rendre des comptes est cruciale.

Il dit avoir eu de la difficulté à déterminer comment a été utilisée une somme d'un milliard de dollars voué à l'achat d'équipement médical, dans le cadre de l'entente de septembre 2000. Son organisme a constaté qu'on ignore ce qu'il est advenu de plusieurs millions de dollars — et que d'autres sommes ont été dépensées pour des achats autres que les équipements de pointe prévus par Ottawa.

L'obligation de rendre des comptes est nécessaire pour s'assurer que les provinces ne détournent pas l'argent du fédéral vers des compagnies privées, affirme en outre Mike McBane, de la Coalition canadienne de la santé. Ainsi, à l'heure actuelle, dit-il, la population ne peut pas avoir accès à certains contrats signés par le gouvernement de l'Alberta avec des entreprises privées.

## Une majorité de Canadiens souhaite que Martin n'ait pas d'opposition au leadership

MATHIEU PERREAULT

LES DÉFECTIONS au Bloc québécois font le jeu du Parti libéral du Canada, montre un sondage Ekos : le parti de Jean Chrétien a encore accru sa domination sur le Bloc au Québec depuis un mois, passant de 47 à 55 % des intentions de vote. Seuls 31 % des Québécois voteraient pour le Bloc.

Le sondage a été fait auprès de 1001 Canadiens, dont 243 Québécois, entre le 14 et le 16 janvier. Il montre aussi que la majorité (51 %) des Canadiens considère qu'il est de bon augure que Paul Martin n'ait pas d'opposition dans la course à la succession de M. Chrétien, à la suite de la décision d'Allan Rock de se retirer de la course.

Au niveau national, les libéraux dominent les intentions de vote (52 %), alors que les néo-démocrates (13,6 %), les con-



Photothèque, La Presse ©  
Paul Martin



Photo CNW ©  
Allan Rock

servateurs (13,8 %) et les alliancistes (10,5 %) sont nez à nez. Le Bloc traîne de l'arrière à 7 %, quatre points de moins qu'aux élections de 2000. Au début de décembre, un autre sondage Ekos plaçait les intentions de vote à 47 % pour les li-

béraux, 16 % pour les alliancistes, 14 % pour les conservateurs et 11 % pour les néo-démocrates.

Les conservateurs continuent de menacer les alliancistes même dans l'Ouest : le PC est à 27 % et l'Alliance à 26 % en Alberta, pourtant le berceau de l'Alliance. Les libéraux sont les plus faibles dans les Prairies, où les néo-démocrates les devançant (31 % contre 27 %).

En ce qui concerne la course à la succession de M. Chrétien, 58 % des Canadiens pensent que la décision de M. Rock signifie que Paul Martin n'aura pas d'opposition ; 18 % estiment qu'il y aura quand même un ou des concurrents. Ceux qui croient que Paul Martin n'aura pas d'opposition pensent que c'est une bonne chose (51 % contre 31 %). Parmi les partisans du Parti libéral qui estiment que M. Martin n'aura pas d'opposition, 24 % pensent que c'est une mauvaise chose.

Le sondage a une marge d'erreur de 3,1 % (6,3 % au Québec), 19 fois sur 20.

Qu'est-ce qui rend l'hiver plus doux pour votre budget?



LA  
SENTRA  
DE NISSAN

- Climatiseur • Radio AM/FM stéréo 100 watts avec lecteur CD
- Siège du conducteur à 8 réglages • Moteur 1,8 L de 126 chevaux
- Pneus toutes saisons de 15 po • Barres stabilisatrices avant et arrière
- Coussins gonflables • Essuie-glaces à balayage intermittent
- Dossier arrière rabattable 60/40 • Et beaucoup plus!

En location  
**219\$**  
/MOIS\*

Comptant initial de **995\$**  
Transport et préparation inclus!

**1,8%**  
financement à l'achat\*\*

**AUCUN PAIEMENT  
PENDANT  
90 JOURS**  
sur financement à l'achat.\*

\*L'offre « Aucun paiement pendant 90 jours » s'applique à tous les modèles Sentra 2002-2003 dont le financement à l'achat est assuré exclusivement par les services NCFI. Aucun intérêt les 60 premiers jours à partir de la date de prise de possession du véhicule par l'acheteur. Après 60 jours, l'acheteur doit payer mensuellement le capital et les intérêts conformément aux termes prévus au contrat. \*Location de 48 mois pour la Sentra XE 2003 - Option Plus - (C4GL53 BK00). Acompte ou échange équivalent de 995 \$. Limite de 24 000 km par année avec 0,10 \$/km extra. Premier versement et dépot de garantie équivalent à un versement mensuel (toutes taxes incluses) requis à la livraison. Assistance routière 24 h. Taxes, immatriculation, assurance, frais d'enregistrement RDPRM, obligations sur pneu neuf et frais du concessionnaire en sus. Sur approbation du crédit. \*\*Taux de financement de 1,8 % à l'achat pour les termes jusqu'à 36 mois. Frais d'enregistrement RDPRM et frais du concessionnaire en sus. Offre d'une durée limitée. Les concessionnaires peuvent vendre/louer à prix moindre. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Le modèle illustré est à titre indicatif seulement. Nissan, le logo Nissan, la signature « DÉCOUVRIRE » et le nom du modèle Nissan sont des marques de commerce de Nissan.

www.nissanmontreal.com www.nissan.ca 1 800 387-0122



3106617A

3106617

| L'ENTENTE AVEC LES INNUS |

Une soixantaine de mémoires, des positions diamétralement opposées, des revendications et des préjugés, mais aussi des avis juridiques, des exposés politiques, historiques... Dès demain, la commission parlementaire sur l'entente avec les Innus en fera voir de toutes les couleurs au ministre Rémy Trudel. Cette entente historique et ce gouvernement en campagne préélectorale risquent gros pour satisfaire des opposants peu nombreux, mais véhéments.

# L'accord provoque des remous

MARIO CLOUTIER

Il y a 30 ans, les négociations sur le développement hydroélectrique de la baie James avaient soulevé la controverse et la colère des Cris. La nouvelle entente entre les Innus, Ottawa et Québec cause aussi des remous, mais, cette fois, ce sont surtout des Blancs qui fulminent.

Dans les deux cas, une constante : la position inconfortable de ceux qui croient perdre au change. En 30 ans, le gouvernement québécois ne semble rien avoir appris sur la nécessité de transparence des projets d'envergure et l'obligation de n'oublier personne dans le processus de consultation.

Devant les réactions à fleur de peau de certains face à l'entente avec les Innus, Québec a convoqué en catastrophe une commission parlementaire (qui commence demain à Québec) et dépêché l'ex-ministre Guy Chevrette auprès des Blancs en colère. M. Chevrette a essayé de calmer les esprits et Québec tentera vraisemblablement de ralentir le jeu jusqu'aux élections.

« On va en discuter avec les gens du milieu beaucoup plus librement et ouvertement qu'on l'a fait dans le passé », promet toutefois le négociateur du gouvernement québécois, Louis Bernard. Mais avec la campagne électorale en vue, l'entente historique risque bel et bien d'en pâtir.

Des Blancs, des autochtones, des groupes et des individus viendront en effet dire ce qu'ils pensent de l'accord au cours des prochaines semaines. Mais ils présenteront aussi leur liste d'épicerie, c'est-à-dire leurs demandes et leurs attentes dans le dossier autochtone en général. Bref, il ne sera pas question que du document de 89 pages intitulé *Entente de principe d'ordre général*.

## Entente historique

Dans le cas des Innus, les négociateurs des trois parties ont pourtant accouché d'une proposition qui va plus loin que les traités modernes que sont la Convention de la baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et le traité des Nisgaas de Colombie-Britannique. Pour la pre-



Photothèque La Presse  
Guy Chevrette, mandataire du gouvernement dans le dossier des Innus.



Photothèque La Presse  
Le négociateur du gouvernement québécois, Louis Bernard.

mière fois, Ottawa accepterait de reconnaître, tout en les définissant le plus clairement possible, les droits ancestraux et le titre aborigène dans un accord avec une Première Nation.

Cette reconnaissance en choque plusieurs, mais Québec et Ottawa ne font que suivre la jurisprudence — de nombreux jugements ont reconnu ces droits — et la constitution, mais pas seulement celle de 1982, n'en déplaît à M. Parizeau.

« Ce sont des droits reconnus depuis quatre siècles, a déjà expliqué Ghislain Otis, professeur de droit autochtone à l'Université Laval. C'était présent dans la première constitution, cela fait donc partie du pacte fondateur de ce pays. »

L'un des objectifs ultimes de l'entente est de faire des Innus des citoyens à part entière : finies les exemptions de taxes et les réserves. Mais le tout se fera graduellement. D'ici 20 ans, il devrait y avoir « un régime fiscal innu harmonisé avec celui du Québec », estime le négociateur de Mamuitun, Rémy Kurtness.

La controverse vient du fait que les droits ancestraux reconnus dans l'entente sont ceux de chasser, de pêcher, de piéger et de cueillir des fruits sur un territoire de 300 000 kilomètres carrés. Les Innus seront consultés sur la gestion de ce vaste territoire, mais cela ne leur donne pas un droit de veto pour autant.

« S'il y a délégation de gestion aux Innus dans certains cas, ils ne

## L'ÉVÈNEMENT

À partir de demain, l'entente de principe entre les Innus, Québec et Ottawa sera passée au peigne fin par une commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

## LES ENJEUX

L'an dernier, l'accord a été vivement critiqué par l'ancien premier ministre Jacques Parizeau, l'ex-député bloquiste Ghislain Lebel et des Blancs de la Côte-Nord et du Saguenay — Lac-Saint-Jean.

## À VENIR

À quelques mois des élections, cette controverse risque de nuire à l'entente et au gouvernement.

peuvent pas en faire n'importe quoi. Les parcs et les réserves fauniques doivent rester tels », explique Louis Bernard.

Néanmoins, les opposants en ont profité pour parler de « dynamite potentielle », selon Jacques Parizeau, ou de « palestination » du Saguenay — Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, estime Russel Bouchard. Mais le territoire restera québécois ; les lois provinciales et fédérales continueront d'ailleurs de s'y appliquer.

Les réserves seront abolies au profit d'un territoire élargi où les Innus pourront établir un gouver-

nement et prélever des taxes, un peu comme le font les municipalités. Ils auront des pouvoirs plus importants que les municipalités, mais les chartes des droits québécois et canadien y assureront le respect de tous les habitants, notamment des Blancs qui y possèdent des propriétés.

Ce que l'on a peu mentionné, c'est que l'entente sert aussi à mettre la table afin d'assurer un développement responsable et durable du territoire, notamment en ce qui a trait à son potentiel hydroélectrique. C'est probablement ce qui fait la différence entre la baie James et les Innus : cette assurance que l'entente sera porteuse de bénéfices pour tous.

« À Sept-Îles, les Innus n'avaient pas les ressources que les Cris avaient, estime le grand chef des Cris, Ted Moses. Il y a des tensions, mais aussi des malentendus. Mais ça peut se régler avec du temps et de la volonté politique des deux côtés. »

Le gouvernement fédéral, faut-il le rappeler, a le premier et le dernier mot en matière d'affaires autochtones. Ottawa pourrait, à tout moment, laisser tomber cette entente controversée que le Québec lui a presque imposée. Mais tous les yeux des Premières Nations au pays sont rivés sur les Innus et ce qu'ils pourront obtenir dans le cadre d'une politique fédérale déjà qualifiée d'« archaïque » par les Nations unies.

## Points saillants

> **Reconnaissance des droits ancestraux et du titre aborigène des Innus.** L'entente définit ces droits, leurs effets et leurs modalités d'exercice, ce qui devrait réduire le risque de poursuites, assurant ainsi une certitude juridique quant à l'investissement et au développement sur le territoire.

> **Pleine propriété.** L'entente distingue deux types de territoire, dont les délimitations restent négociables. Les Innus de Betsiamites, Essipit et Mashteuatsh (Pointe-Bleue) obtiendraient en pleine propriété 522 km<sup>2</sup> ; ceux de Natashkuan auraient 2500 km<sup>2</sup>, à l'exclusion des ressources hydrauliques et du sous-sol. Dans les deux cas, des accords sur l'accès, la sécurité publique et l'environnement garantiront le « bon voisinage » avec les Blancs.

> **Activités ancestrales.** Cette partie controversée de l'entente stipule que les Innus pourront chasser, pêcher, piéger et cueillir des fruits sur un territoire de 300 000 km<sup>2</sup>. Ils pourront aussi participer à la gestion et au développement de ce vaste territoire, sans droit de veto, et recevront 3 % des redevances sur les ressources naturelles, soit environ 6 millions \$ par année. Le statut du territoire ne changera pas, toutefois, les lois québécoises et canadiennes continueront de s'y appliquer.

> **Autonomie gouvernementale.** L'entente abolit les réserves indiennes et permet la création d'un gouvernement innu habilité à adopter des lois et des règlements, y compris un régime fiscal, sur le territoire en pleine propriété. Les lois innues sur la culture, l'enseignement, le droit de la famille et la sécurité locale y auront prépondérance, mais le droit criminel, la défense et l'immigration demeureront de compétences fédérale et provinciale. En outre, les chartes des droits continueront de s'y appliquer.

> **Aspects financiers.** Les Innus recevront 275 millions \$ du Canada et 102 millions \$ du Québec. Ils participeront, de plus, à l'exploitation des ressources sur le territoire.

# Quelques jalons historiques

## > 1973 : jugement Calder

La Cour suprême confirme l'existence des droits ancestraux des autochtones sur le territoire du fait qu'ils l'ont occupé et utilisé avant les Européens. Cet avis majeur force Ottawa à adopter une politique de revendications globales et ouvre la voie à l'article 35 de la Constitution de 1982.

## > 1973 : baie James

La Cour supérieure du Québec donne raison aux Cris et aux Inuits en leur reconnaissant aussi des droits territoriaux. Elle ordonne de suspendre les travaux sur les chantiers hydroélectriques de la baie James. De longues négociations se concluent deux ans plus tard par la signature de la Convention de la baie James et du Nord québécois (CBJNQ), qui vient d'être revue et améliorée par la « Paix des braves », intervenue entre les Cris et le Québec.

## > 1980 : négociations avec les Innus

Le gouvernement de René Lévesque accepte de négocier la revendication territoriale

globale avec le Conseil Attikamek-Montagnais (CAM). Ce regroupement des deux nations autochtones sera scindé en 1994 et retardera les négociations avec les Innus jusqu'en 1998.

## > 1982 : loi constitutionnelle

L'article 35 de la Constitution de 1982 se lit comme suit : « (1) Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés. (2) Dans la présente loi, « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada ». Ces deux courtes phrases marquent un virage dans les régimes politique et juridique canadiens.

## > 1990 : affaire Sparrow

Un Musqueam de Colombie-Britannique, disant pêcher pour sa subsistance, se retrouve en Cour suprême pour avoir utilisé un filet de pêche, interdit par la loi fédérale. Le tribunal lui donne raison en accordant à son droit de pêche ancestral, dont il a su prouver

l'existence, préséance sur les pêches sportive et commerciale.

## > 1996 : affaires Adams et Côté

La Cour suprême rend deux jugements simultanément en acquittant un Mohawk d'Akwesasne et des Algonquins de Maniwaki d'accusations d'infractions à des règlements fédéraux, tout en les assujettissant aux règlements provinciaux. Il s'agissait de pêche à des fins alimentaires et d'enseignement de techniques de pêche traditionnelle aux enfants.

## > 1997 : arrêt Delgamuukw

La Cour suprême définit pour la première fois le titre aborigène comme étant un droit ancestral qui permet aux autochtones d'occuper et d'utiliser de manière exclusive des terres visées par un tel droit. La Cour invite les gouvernements à négocier des ententes qui concilient la présence antérieure des Premières Nations et la souveraineté de la Couronne.

## > 1999 : affaire Marshall

La Cour suprême établit que les Micmacs de Nouvelle-Écosse peuvent pêcher à longeur d'année sans permis pour se procurer des aliments nécessaires. Le plus haut tribunal au pays refuse toutefois de reconnaître un droit de commercer et assujettit cette pratique de pêche à la réglementation.

## > 2000 : approche commune

Québec, Ottawa et le Conseil des Innus de Mamuitun (trois communautés : Betsiamites, Essipit et Mashteuatsh) s'entendent durant l'été sur une approche commune devant servir au règlement de la revendication territoriale globale des Innus. Natashkuan se joint aux pourparlers en novembre.

## > 2002 : entente de principe

Québec, Ottawa et les Innus de Mamuitun et de Natashkuan s'entendent sur une proposition d'accord de principe qui reconnaît les droits ancestraux des Innus, y compris le titre aborigène, en définissant les effets et les modalités d'exercice de ces droits.

# Les soldats canadiens ont échappé à au moins trois bombardements accidentels

STEPHEN THORNE  
Presse Canadienne

OTTAWA — Les soldats canadiens qui ont pris part à la campagne militaire en Afghanistan ont échappé à au moins trois bombardements accidentels avant qu'un engin explosif de 225 kilos largué par erreur sur un terrain d'exercice ne fasse quatre morts près de Kandahar.

La semaine dernière, plusieurs

témoins ont fait allusion à ces incidents lors de l'audience extraordinaire visant à déterminer si les deux pilotes responsables de la tragédie du 18 avril seront poursuivis en Cour martiale.

Dans le premier cas rapporté, un F-16 américain a largué une bombe de 450 kilos à moins de 30 mètres d'une équipe canadienne de tireurs d'élite et à une quinzaine de mètres d'une tranchée où étaient postés les membres de la compagnie B des

États-Unis. Par miracle, l'engin n'a jamais explosé.

Des tireurs d'élite canadiens l'ont aussi échappé belle quand l'équipage d'un hélicoptère de combat Apache a cessé de mitrailler le sol à quelques mètres d'eux. Il semble que leurs habits de camouflage les avaient rendus presque invisibles.

Ces deux incidents se sont produits dans les montagnes afghanes, pendant l'opération *Anaconda* qui

visait à capturer des talibans et des combattants d'Al-Qaeda. La troisième catastrophe évitée a eu lieu quelques semaines plus tard, au cours de l'opération « Harpon ».

Quelque 500 soldats canadiens avaient été dépêchés sur une montagne surnommée « la baleine » ou « le dos de la baleine ». Après que l'officier de liaison de l'armée américaine qui les accompagnait sur le terrain eût quitté la région, le détachement s'est retrouvé coupé, à son

insu, du quartier général de la coalition.

Seule la présence d'esprit d'un officier canadien de passage au centre opérationnel a permis d'éviter qu'ils soient bombardés par un pilote américain qui ignorait tout de leur présence dans sa zone de vol. Les conséquences d'une telle erreur auraient sans doute été pires que celles du bombardement du printemps aux fermes Tarnak, près de Kandahar.

YVES BOISVERT

yves.boisvert@lapresse.ca

# Les pères et la justice (suite)

En partant de *La Presse* vendredi soir, je pensais aux dizaines de courriels que j'ai reçus de pères déçus de la justice. Ils ne sont pas déçus, ils se sentent victimes. Ils sont en colère. La plupart pensent que le système favorise les mères. Ils en ont contre le féminisme, les juges, les avocats et, bien sûr, contre leur ex.

Est-ce qu'ils ont raison ? Des fois. « Vous ne posez pas vraiment la question, me dit un lecteur : votre idée est faite d'avance, pour vous les pères ne sont pas victimes de la justice. » Je ne dis pas vraiment ça. Je dis que je veux poser la question autrement. Ailleurs.

Toujours est-il que je ruminais tout ça en traversant la rue Saint-Antoine, vendredi soir, quand une femme est venue planter sa Volvo familiale en plein milieu de la rue. Elle me coupait le chemin sans me regarder. Elle avait le regard fixé sur cette petite flèche verte qui précède le feu vert « plein » et qui est censée permettre au piéton de traverser vivant. Elle ne voyait pas qu'il y avait un piéton dans le chemin.

Ça m'a fait penser à quelques histoires de séparation hyper-judicialisées. Les parents les yeux fixés sur le signal lumineux de la loi. Les gardes minutées. Les coups fourrés. Les lettres d'avocat. Les petites *games*. La recherche de la victoire et de la vengeance par un jugement. Celles qui cherchent 1000 prétextes pour restreindre les droits de visite. Et qui disent *yes!* chaque fois qu'elles gagnent. Ceux qui font exprès pour provoquer. Les déménagements pour compliquer les choses. Les refus de déménager pour ne pas simplifier les choses. La mauvaise foi. La certitude de sa supériorité parentale.

Demandez-leur pourquoi ils s'ingénient à

tant de raffinement dans l'obstination. C'est pour les enfants, voyons !

On a le goût de cogner sur le toit. Allô ! madame, youhou, monsieur ! Juste au cas où ce ne serait pas clair, le bonhomme blanc en dessous du feu de circulation, quand il s'éteint, ça ne donne pas le droit d'écraser tous les piétons jusqu'au prochain feu rouge.

■ ■ ■

La question de savoir si le système judiciaire exerce une discrimination contre les hommes n'est pas sans intérêt. Oui, plusieurs juges ont des réflexes « historiques ». Plein de juges hommes de 60 ans ont laissé leur femme s'occuper du dossier bébé pendant qu'ils étaient au bureau ou qu'ils dormaient pour aller au bureau en forme. Plein de juges femmes de 60 ans ont eu ce genre de mari. Je fais l'hypothèse que cela risque créer des impressions et des certitudes qui ne devraient plus avoir cours. Des fois.

Mais même si les temps changent, les femmes sont encore, majoritairement, celles qui s'occupent davantage des enfants. J'en entends d'ici grimper dans les rideaux. J'ai dit *majoritairement*. Mais non, pas vous, je sais, vous avez battu le record de changement de couches, vous vous levez la nuit, vous faites les devoirs et les lunchs, vous êtes un père moderne. Moi aussi. Allez, on s'applaudit, on félicite ce matin tous les travailleurs familiaux de l'ombre.

Ça va mieux ? Ça ne change rien à la réalité générale. La réalité générale, c'est que les femmes organisent davantage leur vie autour de la famille.



Mais non, mais non, pas vous, je sais, vous quittez le bureau pour aller à la clinique, vous refusez les contrats qui vous font voyager, on l'a déjà dit, vous êtes un père du XXI<sup>e</sup> siècle, on vient tout juste de vous applaudir. Je parle de la moyenne.

Cette moyenne qui fait qu'encore aujourd'hui les femmes organisent leur vie plus près de la vie familiale, ce qui les rend souvent plus aptes, dans l'immédiat, surtout si les enfants sont petits. Devant un juge, ça n'est pas indifférent. J'ai dit *souvent*. Même pas *plus souvent*. Voyez comme je suis un piéton méfiant. Je compte mes pas, j'en vois qui ont l'air de vouloir me passer dessus.

Ça ne veut pas dire qu'elles sont ontologiquement de meilleurs parents. Ça ne veut pas dire qu'elles sont meilleures. Elles ne sont pas meilleures. Ça veut dire que ça crée une réalité, une vitrine qui influence les décisions judiciaires *en moyenne*.

■ ■ ■

La question de savoir si le système judiciaire exerce une discrimination envers les hommes n'est pas sans intérêt. Il y a 1000 exemples de bêtise judiciaire, je le répète.

Ce que je vous dis, c'est que derrière cette bêtise judiciaire se cache autre chose. L'absence de capacité ou de volonté de régler un conflit. La fixation sur « le système » aide à enterrer ce problème, qui est le vrai.

Ce dont les enfants ont besoin, ce n'est pas du meilleur jugement possible. Ce n'est pas d'un certificat de supériorité parentale, comme semblent en décerner les tribunaux

en confiant la garde des enfants à l'un ou à l'autre parent (ce que la loi leur demande de faire).

Ce dont les enfants ont besoin dans une séparation, c'est... de l'absence de litige.

Ça veut dire que, devant un palais de justice, il faut fuir en courant. Ça veut dire que le cliché selon lequel « le pire des arrangements vaut mieux que le meilleur des jugements » n'a jamais été aussi vrai qu'en matière de garde d'enfants. Parce qu'ici, le jugement ne met pas un point final à une relation contractuelle. Il établit les bases d'une relation qui durera des années. La « victoire » en cour, c'est déjà une défaite unanime.

Ce que comprennent, d'ailleurs, la grande majorité des parents, qui règlent ces questions sans joie, mais sans se faire de procès.

Ça veut dire que la question de savoir si les tribunaux discriminent en faveur des femmes n'est pas la plus importante. Si, comme bien des gens le souhaitent, l'on décréait la garde partagée dans tous les cas (c'est la tendance lourde devant les tribunaux, en passant), s'il n'y avait plus de garde donnée à l'un plutôt qu'à l'autre, les enfants s'en porteraient-ils mieux ?

Pas si sûr. Pas si le rapport entre les parents est archi-litigieux. Pas s'il y a cette *game* de pouvoir sur le dos des enfants. Une mentalité nulle dans une garde partagée créera les mêmes aberrations et les mêmes escalades que dans une garde entière.

Oui, un mauvais jugement peut empirer les choses. Mais aucun jugement, fût-il excellent, ne peut créer de l'entente pour les 20 prochaines années.

## Raël et Boisselier à l'assemblée mensuelle de Montréal

Le présumé clone n'a pas déclenché de vague d'adhésions

FRANÇOIS CARDINAL

LE MOUVEMENT raélien prétend que l'annonce de la naissance du présumé bébé cloné, le 26 décembre, lui a permis de garnir considérablement ses rangs. À Montréal, l'affirmation ne se vérifie nullement.

Les raéliens de la métropole avaient rendez-vous, hier, à la salle du Gesù, pour la rencontre mensuelle du mouvement. Méditation et conférences étaient au menu, comme à l'accoutumée.

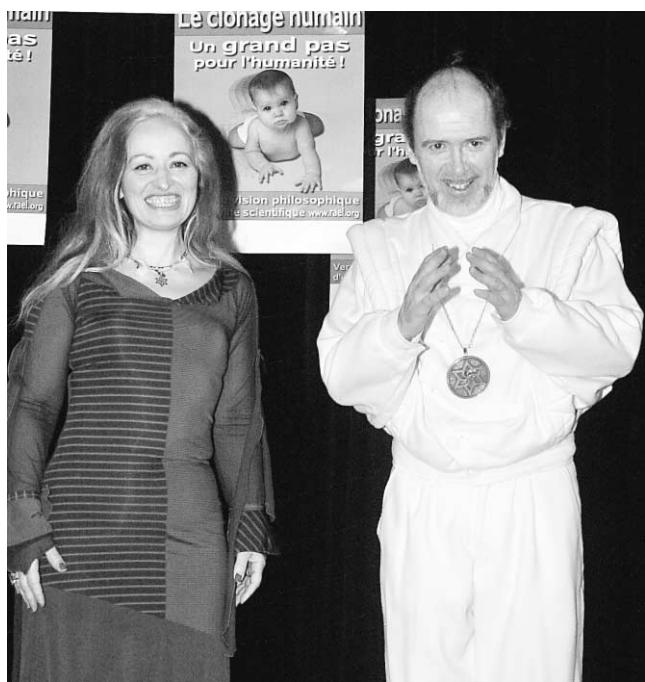
Selon l'attachée de presse des raéliens, Sylvie Morris, environ 250 personnes se déplacent habituellement pour ce genre d'événement. Or, hier, ils n'étaient pas plus de 280 dans une salle qui peut en accueillir 425... même si leur « prophète bien-aimé », Raël, était présent aux côtés du Dr Brigitte Boisselier, présidente de la firme de clonage humain Clonaid.

Il semble donc, à la lumière de cette première rencontre organisée depuis l'annonce du présumé premier clonage, que les 30 millions de visites d'internautes dont se targue le leader spirituel du mouvement n'aient pas donné les fruits escomptés. Malheureusement, Raël et M<sup>me</sup> Boisselier ont catégoriquement refusé d'accorder une entrevue à *La Presse*.

Seul un membre du mouvement, Michel Chabot, a eu la permission de répondre à nos questions. « Les adhésions vont venir sur le tard, quand les gens vont voir que le clonage est positif », a-t-il répondu lorsque nous avons fait remarquer les nombreux sièges vides.

Le mouvement tarde toujours à confirmer scientifiquement les deux naissances annoncées depuis Noël. Mais pour Raël, cela est peu important. Tant et aussi longtemps que le message de son mouvement est entendu de par le monde, rien n'oblige le Dr Boisselier à procéder aux tests qui s'imposent... ou à révéler l'énorme supercherie.

« Si elle a accompli une percée historique, on devrait lui décerner le prix Nobel, a lancé Raël à un parterre de gens en pâmoison. Et si c'est une blague, elle a fait un événement historique aussi puisque ce serait la plus belle blague scientifique », a-t-il ajouté avant de la désigner comme son successeur advenant son passage dans l'au-delà. « Que ce soit vrai ou non, et encore plus si ce n'est pas vrai, a-t-il ajouté. Ça a permis de faire connaître notre message au monde entier. »



Le Dr Brigitte Boisselier et Raël, devant quelque 280 membres du mouvement raélien, hier à la salle du Gesù.

Pour sa part, la principale intéressée est montée sur scène en riant, visiblement heureuse de son coup. « Je n'arrête pas de rire depuis ce matin... depuis trois semaines, en fait », a-t-elle affirmé en faisant référence à l'annonce faite le 26 décembre sur la présumée naissance d'un clone humain.

Hier encore, on apprenait qu'un troisième bébé clone devait voir le jour au Japon aujourd'hui.

Devant le scepticisme grandissant, M<sup>me</sup> Boisselier a ajouté qu'il n'est « pas facile d'être exposé à la vindicte et à la hargne de certains ». « Des milliards dépensés pour nous arrêter, des agents fédéraux qui frappent aux portes pour savoir où on est, des agents de l'ONU (Nations unies) qui disent que le clonage est un crime contre l'humanité... tout ça pour un petit bébé », a-t-elle finalement ajouté avant de pouffer d'un immense rire, comme le reste de la salle.

## Les Canadiens restent opposés au clonage d'êtres humains

LIA LÉVESQUE  
Presse Canadienne

LES CANADIENS sont catégoriquement opposés au clonage d'êtres humains, mais ils manifestent une certaine ouverture au clonage d'embryons humains à des fins thérapeutiques.

Un sondage Léger Marketing révèle en effet que 84 % des Canadiens et 89 % des Québécois se disent défavorables au clonage d'êtres humains. Seulement 5 % approuvent l'idée.

Le clonage d'embryons humains à des fins thérapeutiques — greffes, remplacements d'organes — recueille l'appui de 53 % des Canadiens et de 58 % des Québécois. L'opposition atteint 32 % au Canada et 37 % au Québec.

Interrogée à ce sujet, Louise Vandelay, professeure titulaire de sociologie à l'Université du Québec à Montréal, n'est pas surprise d'une si grande proportion de citoyens opposés au clonage d'êtres humains. « Ça permet de mesurer l'indignation du public à l'égard du clonage reproductif. »

### Naissances non prouvées

Elle s'indigne cependant devant la formulation de la question, qui incluait la phrase introductive suivante : « Les médias ont rapporté récemment la naissance de deux enfants issus du clonage. » Elle y perçoit une façon « d'accréditer cette prétention des raéliens qu'il y

ait eu naissances », alors que cela n'a pas été prouvé à ce jour. M<sup>me</sup> Vandelay s'étonne « tout de même que 5 % des gens se soient dits favorables », au clonage d'être humains. Elle y voit une banalisation du clonage et un manque de compréhension des répercussions aux plans biomédical, socio-économique, anthropologique et autres.

Pour ce qui est du clonage d'embryons humains à des fins de greffes ou de remplacement d'organes, M<sup>me</sup> Vandelay voit là encore un manque d'information et une banalisation du clonage.

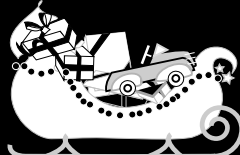
### Voir l'ensemble des enjeux

« À partir du moment où, dans une population, on prétend qu'il y a une possibilité de soins ou de thérapies ou de traitements, la santé est à ce point érigée en salut, dans nos sociétés, que la plupart des gens n'y voient que du feu, sans voir ni les effets pervers, ni les conséquences, ni l'ensemble des enjeux. »

L'âge est un facteur déterminant dans l'ouverture au clonage. Par exemple, 15 % des répondants de 18 à 24 ans se disent favorables au clonage d'êtres humains, comparativement à 5 % dans la population en général, voire 1 % des répondants de 55 à 64 ans.

Le sondage a été réalisé du 7 au 12 janvier dernier auprès de 1500 Canadiens adultes. Il comporte une marge d'erreur de 2,5 % 19 fois sur 20.

Le père Noël ne vous a pas oublié, il vous attend chez Pie IX.



**HO! HO!**  
Comptant



**Chrysler 300 M 2003**  
**539 \$\*** /mois  
Complètement équipée

**HO! HO!**  
Premier Versement



**Pt Cruiser 2003**  
**298 \$\*** /mois  
Climatiseur, vitres teintées, radio, CD et plus



**Grand Caravan sport 2003**  
**409 \$\*** /mois  
Tout équipée, sièges capitaine, écran vidéo, DVD et plus

**HO! HO!**  
de dépôt



**Jeep TJ sport 2003**  
**359 \$\*** /mois  
6 cylindres, 2 toits, CD "Boom box", phares antibrouillard et plus



**Dodge Durango SLT 2003**  
**499 \$\*** /mois  
8 cylindres, tout équipée et plus

\* Transport et taxes en sus, détail chez Pie IX

À chaque semaine, en tout temps, visitez notre site

[www.pieixchrysler2000.com](http://www.pieixchrysler2000.com)



9350, boul. Pie-IX Montréal (Nord de Métropolitain)

(514) 327-9000

# La journaliste Françoise Giroud s'éteint

Agence France-Presse

PARIS — La journaliste et écrivaine Françoise Giroud, cofondatrice de l'hebdomadaire *L'Express* et ancienne ministre, est morte hier matin à l'hôpital américain de Neuilly (Hauts-de-Seine) des suites d'un traumatisme crânien à l'âge de 86 ans, a annoncé sa fille.

Françoise Giroud a fait une chute jeudi soir et elle est tombée dans le coma vendredi, a-t-on indiqué de même source.

Françoise Giroud a été la seule femme à diriger un grand organe

de presse durant 20 ans, *L'Express*, fondé en 1953 avec Jean-Jacques Servan-Schreiber.

De nombreuses personnalités françaises, dont le chef de l'État, ont fait part de leur émotion après l'annonce de la nouvelle.

Le président de la République, Jacques Chirac, a témoigné hier, dans un communiqué, de sa « tristesse » après la disparition d'une femme qui aura « symbolisé l'aspiration des femmes à tenir toute la place qui leur revient dans notre société » et « aura contribué à l'évolution de la société française

vers plus de modernité, d'équilibre et d'équité ».

Le premier ministre Jean-Pierre Raffarin a exprimé sa « profonde tristesse », soulignant qu'elle était « un fil rouge entre l'actualité et la pensée ».

Le maire de Paris, le socialiste Bertrand Delanoë, a déclaré qu'elle « s'est battue tout au long de sa vie pour les droits de la femme et pour un journalisme indépendant, sérieux, sans concession ». « Elle laisse une marque profonde dans le paysage intellectuel français » a-t-il ajouté.

Françoise Giroud aura durant près de 60 ans défendu ses convictions contre la guerre d'Algérie ou pour la cause des femmes, avant tout dans le journalisme, où sa plume acérée faisait merveille, mais aussi dans une vingtaine d'ouvrages.

En 1974, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, Françoise Giroud a fait ses armes en politique. Elle a d'abord été secrétaire d'État chargée de la condition féminine auprès du premier ministre (1974-76), puis secrétaire d'État à la Culture (1976-77).



Photo AP

Françoise Giroud, en 1995

## W.C.I. Canada Inc. a le plaisir d'annoncer l'approbation par les tribunaux de la transaction sur les recours collectifs concernant certaines sécheuses à vêtements électriques. Vous trouverez ci-dessous un résumé de la transaction.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ACTUELS ET AUX ANCIENS PROPRIÉTAIRES DE SÉCHEUSES À VÊTEMENTS WHITE-WESTINGHOUSE, KELVINATOR ET FRIGIDAIRE PORTANT DES NUMÉROS DE SÉRIE À DIX CHIFFRES COMMENÇANT PAR 87, 88, FD-9 OU FD-0 (" PROPRIÉTAIRES DE SÉCHEUSES ") DU RÈGLEMENT NATIONAL DES RECOURS COLLECTIFS

### RECOURS COLLECTIFS POUR LES SÉCHEUSES

- 3108876
- AVIS
- Cet avis s'adresse à tous les propriétaires actuels et à tous les anciens propriétaires de sécheuses à vêtements fabriquées par W.C.I. Canada Inc. (" W.C.I. "), entre janvier 1987 et octobre 1990 sous les marques de commerce White-Westinghouse, Kelvinator et Frigidaire, portant des numéros de série à dix chiffres commençant par 87, 88, FD-9 ou FD-0 (" sécheuse " ou " sécheuses "), qui sont résidents du Canada (les " propriétaires de sécheuses ").
  - Des recours collectifs liés aux sécheuses ont été intentés dans les provinces de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique (collectivement désignés les " recours collectifs "):
  - Le recours collectif intenté en Ontario est Robert C. Campbell and Ethel Pryce c. W.C.I. Canada Inc., numéro du dossier de la Cour 18784/94 (Toronto) (le " recours collectif en Ontario "). Le recours collectif intenté au Québec est Option Consommateurs (autrefois Association des consommateurs du Québec) et Gilbert Gagnon (autrefois Madeleine Lalonde) c. W.C.I. Canada Inc., numéro du dossier de la Cour 500-06-00009-940 (district de Montréal) (le " recours collectif au Québec "). Le recours devant la Cour suprême de Colombie-Britannique est Jack Uhryniuk c. W.C.I. Canada Inc., numéro du dossier de la Cour A-980452 (greffe de Vancouver) (le " recours collectif en Colombie-Britannique ").
  - Le 25 novembre 2002, la Cour suprême de Colombie-Britannique a autorisé le recours collectif intenté dans cette province et a approuvé la transaction qui s'y rapporte;
  - Le 29 novembre 2002, la Cour supérieure du Québec a approuvé la transaction concernant le recours collectif du Québec;
  - Le 10 décembre 2002, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a modifié l'autorisation du recours collectif en Ontario pour y inclure tous les propriétaires de sécheuses de Terre-Neuve et du Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Yukon, des Territoires-du-Nord-Ouest et du Nunavut, et a approuvé la transaction concernant le recours collectif en Ontario;
  - Les résidents de chaque province et territoire du Canada autres que l'Ontario et le Québec peuvent s'exclure des recours collectifs au plus tard le 27 février 2003, tel qu'expliqué plus en détail ci-dessous. Tous ceux qui souhaitent participer à la transaction doivent soumettre une réclamation de la manière prévue ci-dessous.

- Modalités de la transaction
- La Cour supérieure de justice de l'Ontario, la Cour supérieure du Québec et la Cour suprême de Colombie-Britannique (collectivement désignées " les tribunaux ") ont approuvé la transaction relative aux recours collectifs comme étant équitable, satisfaisante, raisonnable et au meilleur des intérêts des propriétaires de sécheuses tel que recommandé par les procureurs en demande dans les recours collectifs.
  - Un résumé des modalités de la transaction est présenté ci-dessous. C'est la transaction définitive qui permettra de déterminer si vous êtes admissible à un remboursement et la somme que vous pourrez recouvrer. La transaction est disponible en français et en anglais à l'adresse Internet suivante : <http://www.classaction.ca>.
  - La transaction s'effectue sans aucune admission de responsabilité de la part de W.C.I.;
  - Le montant total disponible en vertu de la transaction pour satisfaire les réclamations des propriétaires de sécheuses qui ont subi des dommages non prouvés ou qui présentent des réclamations modestes telles que vêtements brûlés (collectivement désignés " réclamants de catégorie C ") et ceux qui ont subi des dommages importants à des biens corporels autres que ceux contenus dans les sécheuses (les " réclamants de catégorie B ") sera de 4,2 millions de dollars, moins tous les honoraires des conseillers juridiques aux recours collectifs, les débours et les taxes applicables (les " sommes destinées au règlement ").
  - Les réclamants de catégorie B et de catégorie C auront droit en premier lieu, à un remboursement maximal de 150 \$, (les " droits à la première étape ");
  - Si, après le calcul des droits à la première étape, il y a des sommes excédentaires (" sommes excédentaires de catégorie B "), ces sommes excédentaires de catégorie B seront utilisées pour payer la portion des réclamations de catégorie B qui excède les droits à la première étape (les " droits des réclamants de catégorie B à la deuxième étape ");
  - Dans la mesure où il manque de fonds disponibles pour payer les droits des réclamants de catégorie B à la deuxième étape, la défenderesse contribuera, au besoin, pour une somme supplémentaire maximale de 300 000 \$ au Plan (les " sommes supplémentaires destinées au règlement ").
  - Si l'advent que la totalité des réclamations de catégorie B dépasse les sommes disponibles destinées au règlement, les réclamants de catégorie B seront remboursés au prorata des fonds disponibles;
  - Si les réclamations de catégorie B peuvent être payées en entier sans avoir recours à aucune des sommes supplémentaires destinées au règlement, les réclamants de catégorie B pourront aussi recevoir de l'intérêt sur le plein montant de leurs réclamations de catégorie B;
  - Si, après le paiement de toutes les réclamations de catégorie B, y compris des intérêts, et le calcul des droits des réclamants de catégorie C à la première étape, il y a des sommes excédentaires (" sommes excédentaires de catégorie C "), les réclamants de catégorie C auront tout droit à une somme équivalente à la totalité des sommes excédentaires de catégorie C (les " droits des réclamants de catégorie C à la deuxième étape "). Les droits des réclamants de catégorie C à la deuxième étape seront ajoutés à ceux des réclamants de catégorie C à la première étape, et par la suite, le paiement de ces droits sera effectué aux réclamants de catégorie C;
  - Si, après le calcul de toutes les réclamations de catégorie B, y compris de la part d'intérêt, et le calcul des droits des réclamants de catégorie C à la première étape, il n'y a pas de sommes excédentaires de catégorie C, les droits des réclamants de catégorie C à la première étape seront payés et il est entendu que les réclamants de catégorie C ne pourront plus faire valoir de droits en vertu du Plan par la suite;
  - Si, après le paiement des droits des réclamants de catégorie C à la deuxième étape, il y a des sommes excédentaires (" sommes excédentaires ") par exemple, à cause de chèques retournés ou non encaissés, les réclamants de catégorie C pourront recevoir une nouvelle distribution

équivalente aux sommes excédentaires, moins les coûts de la distribution, divisée par le nombre de réclamants de catégorie C;

- La Cour supérieure de justice de l'Ontario surveillera la mise en œuvre de la transaction et pourra rendre toutes les ordonnances jugées nécessaires en vue de mettre en œuvre et de faire respecter les dispositions de la transaction. Toute question relativement à l'administration de la transaction ou des droits des membres du groupe en vertu de celle-ci devrait être soumise aux procureurs des groupes dont les adresses sont énoncées ci-dessous. **POUR PLUS DE CERTITUDE, NE PAS COMMUNIQUER AVEC LES TRIBUNAUX.**
- Les débours des demandeurs, les taxes applicables et les honoraires des procureurs en demande dans les recours collectifs tels qu'approuvés par les tribunaux seront remboursés à même la somme de 4,2 millions de dollars payée par la défenderesse. Les procureurs du groupe de l'Ontario et de la Colombie Britannique se sont vus octroyés la somme approximative de 561 750,00\$ en honoraires et taxes applicables et 67 794,86\$ en débours et taxes applicables. Les procureurs du groupe au Québec ont été octroyés une somme totale approximative de 525 000\$ en honoraires, 41 597,91\$ en débours et 78 881,25\$ en taxes applicables sur les honoraires et débours. De ce montant, les procureurs du groupe au Québec doivent rembourser la somme de 71 792,28\$ en honoraires et débours au Fonds d'aide aux recours collectifs;
- Les propriétaires de sécheuses qui résident dans des provinces et des territoires canadiens autres que le Québec et l'Ontario, auront jusqu'à quarante-cinq (45) jours à partir de la date de la première publication du présent avis soit, au plus tard, le 27 février 2003, (le " délai d'exclusion ") pour s'exclure du recours (et par conséquent du Plan) en envoyant un avis écrit d'exclusion à la défenderesse à l'adresse mentionnée ci-dessous. Aucun propriétaire de sécheuse ne pourra être autorisé à s'exclure après cette date;
- Le Plan sera nul et sans effet, au gré de la défenderesse, si plus de 5 000 propriétaires de sécheuses qui résident dans les provinces et les territoires canadiens autres que le Québec et l'Ontario s'excluent;
- Tous les propriétaires de sécheuses, excepté ceux qui se sont déjà exclus, ou ceux qui s'excluent conformément aux dispositions du Plan, seront liés par la transaction, qu'ils soumettent ou non une réclamation conformément à la transaction, ou que la réclamation soit ou non acceptée pour paiement;
- Tout propriétaire de sécheuse qui ne s'est pas encore exclu ou qui ne s'exclut pas conformément aux dispositions du Plan, ses héritiers, ayants droit, représentants, cessionnaires ainsi que les personnes morales passées ou présentes avec qui il est affilié et les employés, agents, dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, mandataires, dirigeants, administrateurs, actionnaires, cessionnaires, successeurs et ayants cause desdites personnes morales seront irréfutablement réputés avoir donné quittance et avoir libéré W.C.I. de toutes les réclamations de quelque nature, y compris de toute réclamation relative à la transaction, ou que la réclamation soit ou non acceptée pour paiement;
- Tout propriétaire de sécheuse qui ne s'est pas encore exclu ou qui ne s'exclut pas conformément aux dispositions du Plan, seront liés par la transaction, qu'ils soumettent ou non une réclamation relative à la transaction, ou que la réclamation soit ou non acceptée pour paiement;
- Afin de participer à la distribution des sommes destinées à la transaction, les propriétaires de sécheuses doivent soumettre un formulaire de réclamation certifiant qu'ils sont ou ont été des propriétaires de sécheuses et établissant leurs pertes; et
- Les formulaires de réclamation peuvent être obtenus :
  - en écrivant à :  
L'administrateur du programme d'échange des sécheuses :  
866 Langs Drive  
Cambridge (Ontario)  
N3H 2N7;
  - en téléphonant à l'administrateur du programme d'échange de sécheuses au 1-800-863-2509; ou
  - par Internet au <http://www.classaction.ca>.

#### Information supplémentaire et questions adressées aux conseillers juridiques des recours collectifs.

Toute question relative aux sujets abordés dans cet avis doit être adressée :

#### Dans le cas des résidents du Québec à :

Sylvestre Charbonneau Fafard  
Avocats et conseillers juridiques  
740, avenue Atwater  
Montréal (Québec) H4C 2G9

À l'attention de : Me Jean-Pierre Fafard  
Téléphone : (514) 937-2881  
Télécopieur : (514) 937-6529

#### Dans le cas des résidents de la Colombie Britannique à :

Poyner Baxter  
Avocats et conseillers juridiques  
#408 - 145 Chadwick Court  
North Vancouver (British Columbia) V7M 3K1

À l'attention de : Me Kenneth Baxter  
Téléphone : (604) 988-6321  
Télécopieur : (604) 988-3632

#### Dans le cas des résidents de toutes les autres provinces et territoires canadiens à :

Siskind, Cromarty, Ivey & Dowler  
Avocats et conseillers juridiques  
680 Waterloo Street  
P.O. Box 2520, Stn. B  
London (Ontario) N6A 3V8

À l'attention de : Me Andrea DeKay  
Téléphone : (519) 672-2121  
Télécopieur : (519) 672-6065

<sup>1</sup> Avis de clarification: Le groupe original fut certifié en Ontario en date du 21 juillet 1997 de la façon suivante: Les résidents de l'Ontario qui, le 23 septembre 1994, étaient propriétaires d'une sécheuse fabriquée par la défenderesse à son usine de Cambridge entre janvier 1987 et octobre 1990, portant les marques de commerce White Westinghouse, Kelvinator et Frigidaire, dont les numéros de série commencent par 87, 88 FD9 ou FD0. Les droits de ces membres de s'exclure du groupe ont expiré le 1er mars 1998. Les membres du groupe en Ontario qui ont des questions quant à savoir si leurs droits de s'exclure du groupe ont expiré devraient contacter les procureurs du groupe en Ontario. **NE PAS COMMUNIQUER AVEC LES TRIBUNAUX.**



Photo AP

## Cuba aux urnes

Le président cubain Fidel Castro a accompli son devoir électoral hier à Santiago, dans l'est de l'île, à l'occasion d'élections législatives pour lesquelles plus de huit millions d'électeurs étaient appelés aux urnes. Ces élections sont dénoncées par les opposants au régime castriste comme « inconstitutionnelles et illégitimes ». Une seule liste est présentée dans chaque circonscription, même si les Cubains sont autorisés à rayer un ou plusieurs noms.

# Une journée franco-allemande annuelle, pour consacrer la réconciliation

Associated Press

PARIS — Français et Allemands vont décider mercredi, lors du 40<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée, la création d'une « journée franco-allemande » dans toutes les écoles de France et d'Allemagne chaque 22 janvier, annonce Jacques Chirac dans une entrevue publiée aujourd'hui dans *Le Figaro*.

C'est le 22 janvier 1963 qu'avait été signé le traité qui avait marqué la réconciliation franco-allemande. Lors des célébrations de mercredi et jeudi, « nous allons dresser un bilan positif et affirmer de nouvelles ambitions », explique le président français.

Ainsi, « nous avons décidé d'instituer, dans les deux pays, un secrétaire général pour la coopération, avec un adjoint français à Berlin et un adjoint allemand à Paris », explique Jacques Chirac. Leur rôle sera de « donner les impulsions nécessaires et assurer ainsi une meilleure coordination des politiques ».

Paris et Berlin souhaitent aussi « une association plus forte de (leurs) parlements pour parvenir à une harmonisation des législations respectives qui touchent la vie de nos concitoyens ».

Concernant l'apprentissage de la langue du partenaire, « qui reste une grande faiblesse », Jacques Chirac se dit favorable à ce que « tous les enfants européens, dès le plus jeune âge, apprennent deux langues étrangères européennes ».

À l'issue du Conseil des ministres

français et allemands qui doit se tenir mercredi à l'Élysée, « sera adoptée une déclaration commune, qui est une prolongation du Traité franco-allemand », rappelle le chef de l'État. « Des feuilles de routes seront données aux ministres allemands et français concernés, avec des obligations de résultat. »

Interrogé sur la contribution franco-allemande au débat sur l'avenir des institutions européennes — Jacques Chirac et Gerhard Schröder plaident pour une double présidence de l'UE —, le président français souligne que « nous ne voulons pas toucher à l'équilibre entre le Conseil européen et la Commission ».

Il s'agit selon lui de procurer une « capacité d'action à la fois plus légitime et plus forte » pour le président de la Commission, qui serait désormais élu par le Parlement, et de « renforcer la présidence du Conseil européen ».

Ainsi, le nouveau président du Conseil européen « fera son travail à temps plein » et « il ne pourra pas cumuler ses fonctions avec celles de chef d'État ou de gouvernement en exercice ».

Concernant le nombre de commissaires, objet d'un accord obtenu dans la douleur entre les quinze lors du sommet de Nice en décembre 2000, Jacques Chirac constate qu'il y en a plus « qu'il n'y a réclamation de portefeuilles ». « Il y a donc un problème d'organisation. La Convention va examiner tout cela et fera des propositions. »

En tout état de cause, la France et l'Allemagne, « réconciliées », se veulent désormais « une force d'entraînement au service de l'Europe », assure-t-il. Car « lorsque l'Allemagne et la France s'entendent, l'Europe progresse. Lorsqu'elles ne s'entendent pas, l'Europe s'arrête », constate Jacques Chirac.

Le président français affiche donc son ambition de « refonder le projet européen » en dotant l'Europe d'une « Constitution », en poursuivant l'élargissement, mais aussi en créant « une Union européenne de sécurité et de défense » et en faisant de l'UE « un espace de progrès, de liberté, de sécurité et de justice pour tous ses citoyens ».

Évoquant le cas particulier d'Ankara, Jacques Chirac réaffirme que « si la Turquie affirme clairement son adhésion sans réserve, dans les principes et sur le terrain, aux critères de Copenhague, c'est-à-dire tout ce qui touche aux exigences des droits de l'Homme et de l'économie de marché, je ne vois pas pourquoi elle n'aurait pas sa place en Europe ».

Interrogé sur ses rapports avec le chancelier allemand Gerhard Schröder, Jacques Chirac affirme par ailleurs avoir « toujours eu » avec lui « d'excellentes relations », inspirées par « la confiance et l'estime ».

« Les relations entre dirigeants allemands et français n'ont rien à voir avec les options politiques nationales des uns et des autres », souligne-t-il.

**APPELEZ-NOUS**

# 327-7777

À partir de **198\$\*** par mois

**3 2 7**

**Civic berline 2003**

Option 0 \$ comptant également disponible.

À partir de **298\$\*** par mois

Option 0 \$ comptant également disponible.

**Berline Accord 2003**

**7 7**  
**7 7**

\*Location 48 mois. Échange ou comptant de : 2 516 \$ (Berline Civic DX), 3 533 \$ (Accord). Transport et préparation inclus

**HONDA**

## Gabriel

327-7777

7000, boul. Henri-Bourassa Est  
Montréal-Nord  
Visitez notre site : [www.gabriel.ca](http://www.gabriel.ca)

# Les inspecteurs de l'ONU voient des « progrès », Washington rêve de l'exil de Saddam

« S'il partait, nous aurions un nouveau régime (...) Nous pourrions éviter une guerre »

Agence France-Presse

**BAGDAD** — Les inspecteurs en désarmement de l'ONU ont fait état hier de « certains progrès » au premier jour d'une mission cruciale en Irak, alors que Washington manifestait son impatience et se déclarait favorable à un exil de Saddam Hussein.

Parallèlement, les manifestations des opposants à la guerre contre l'Irak se sont poursuivies pour le deuxième jour consécutif dans plusieurs pays d'Europe et aux États-Unis, mais avec moins d'ampleur que la veille.

« Nous aurons d'autres discussions demain (aujourd'hui), mais nous avons fait certains progrès », a déclaré à la presse Mohamed ElBaradei, directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), après des entretiens sur le désarmement avec des responsables irakiens à Bagdad.

Le chef des inspecteurs de l'AIEA à Bagdad, Jacques Baute, est allé dans le même sens. « On a eu des discussions constructives et professionnelles, et donc on avance », a-t-il déclaré à l'AFP.

Les inspecteurs doivent présenter au Conseil de sécurité de l'ONU dans une semaine, le 27 janvier, un rapport très attendu sur les résultats des deux premiers mois d'inspection.

À Washington, la conseillère du président américain pour les questions de sécurité, Condoleezza Rice, a souligné que l'échéance du 27 janvier marquait « le début de la dernière phase ». « Le temps est compté pour l'Irak de se plier » aux décisions du Conseil de sécurité, a-t-elle déclaré.

« C'est la responsabilité des Irakiens de coopérer totalement », a dit de son côté le secrétaire d'État Powell. Il faut attendre le rapport du 27 janvier, a dit M. Powell, en ajoutant que « le temps était compté ».

Une formule qu'a aussi reprise le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld.

Le ministre allemand des Affaires étrangères Joschka Fischer a en revanche estimé que les inspecteurs « ont besoin de temps ». M. Fischer doit participer lundi à New York à une réunion à l'ONU avec ses homologues du Conseil de sécurité sur le terrorisme.

« Notre position est clairement celle-ci : les inspecteurs ont besoin de temps », a martelé M. Fischer. « Les Européens dans l'ensemble veulent que les inspecteurs obtiennent le temps dont ils ont besoin », a-t-il ajouté.

Les secrétaires d'État et à la Défense américains ont en outre estimé qu'un exil du président irakien Saddam Hussein permettrait d'éviter une guerre contre l'Irak, le chef du Pentagone allant jusqu'à exclure des poursuites judiciaires dans ce cas.

« S'il partait, lui et sa famille, nous aurions un nouveau régime (...) la communauté internationale ferait face à une situation entièrement nouvelle et nous pourrions éviter une guerre », a déclaré Colin Powell.

L'Irak a rejeté jusqu'à présent toute idée d'exil de Saddam Hussein. Le président irakien a encore affirmé hier que la victoire de l'Irak était une « certitude » en cas de guerre contre les États-Unis.

À leur arrivée à Bagdad, les inspecteurs de l'ONU ont appelé l'Irak à une plus grande coopération pour son désarmement, y voyant comme une « alternative à la guerre ».

« Nous ne pensons pas que la guerre est inévitable », a déclaré M. Hans Blix, chef de la Commission de contrôle, d'inspection et de vérification de l'ONU (COCOVINU).

« Nous croyons que le processus d'inspection est une alternative pacifique. Il nécessite des inspections globales et une coopération très active de la part de l'Irak », a-t-il ajouté.

Une position soutenue par le président français Jacques Chirac, qui a appelé Bagdad à « une coopération plus active » avec l'ONU et les États-Unis à ne prendre aucune initiative unilatérale, dans une interview à paraître aujourd'hui dans le quotidien français *Le Figaro*.

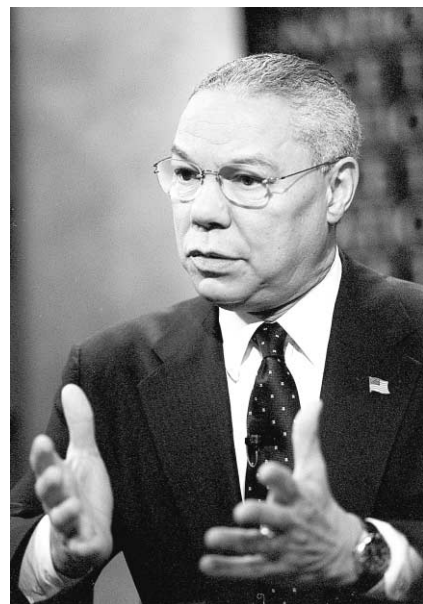


Photo AP  
Colin Powell : « S'il partait... »

Hier soir, MM. Blix et ElBaradei ont été reçus, pour la première fois, par le vice-président irakien Taha Yassine Ramadan, connu pour être un des plus durs critiques des inspecteurs de l'ONU.

Entre-temps, les opposants à une guerre contre Bagdad ont manifesté hier en Europe, mais en nombre assez restreint. C'est en Espagne et en Belgique qu'ils étaient les plus nombreux (quelque 6000). En Grande-Bretagne, environ 400 manifestants se sont rassemblés au nord-ouest de Londres. En Turquie, des manifestations ont eu lieu à Ankara et Istanbul.

# Corée du Nord : Washington veut saisir le Conseil de sécurité

Agence France-Presse

**WASHINGTON** — Les États-Unis ont indiqué hier privilégier la diplomatie concernant la Corée du Nord, le secrétaire d'État Colin Powell soulignant la nécessité d'une saisie du Conseil de sécurité, une mesure qui pourrait conduire à la prise de sanctions contre Pyon-

gyang. Si la diplomatie est privilégiée jusqu'à présent, les États-Unis gardent « toutes leurs options ouvertes », ont déclaré la conseillère du président américain pour la sécurité nationale Condoleezza Rice et le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld.

Washington veut que le Conseil de sécurité de l'ONU soit saisi de la

violation par la Corée du Nord du régime international en vigueur dans le domaine nucléaire, a dit Colin Powell.

« Nous allons en discuter », a-t-il précisé à la chaîne de télévision américaine CNN peu avant de partir pour New York pour des entretiens bilatéraux avec ses homologues chinois, français et mexicain, à la veille d'une rencontre ministé-

rielle du Conseil de sécurité consacrée au terrorisme.

Le secrétaire d'État a dit espérer que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), chargée de l'application d'un traité en matière de non prolifération nucléaire, référerait bientôt à l'ONU de la décision nord-coréenne de ne plus respecter ses obligations. D'éventuelles sanctions seront

considérées comme une « déclaration de guerre », a déclaré à l'avance la Corée du Nord.

Les États-Unis ont entraîné d'autres pays à suspendre la livraison de pétrole à la Corée du Nord après que ce pays eut reconnu poursuivre un programme d'armement nucléaire. Ce développement d'armes nucléaires viole un accord de 1994 avec les États-Unis.

## L'EXPRESS INTERNATIONAL

### AL-QAEDA Puissance maritime

UN MEMBRE d'Al-Qaeda arrêté l'an dernier a révélé que le réseau avait plusieurs stratégies d'attaques par mer qui pourraient menacer la sécurité américaine et mondiale, rapporte l'hebdomadaire *Newsweek* dans son dernier numéro. Abd al-Rahim al-Nashiri, connu aussi sous le nom de mollah Bilal, a admis avoir joué un rôle clé dans l'attaque suicide d'octobre 2000 contre le navire américain *USS Cole* au Yémen et contre un pétrolier français en utilisant des bateaux pneumatiques de type Zodiac. Selon un haut responsable des services de renseignement américains cité par *Newsweek*, Al Nashiri, arrêté en 2002, a décrit quatre stratégies d'attaques destinées à être utilisées contre des cibles américaines et internationales. — d'après AFP

### AL-QAEDA II Sus aux croisés !

UN MESSAGE publié hier par le journal arabe *Asharq Al-Awsat* et attribué à Oussama ben Laden appelle les musulmans à cesser de se combattre les uns les autres et à s'unir contre la « coalition des croisés ». Le journal, dont la rédaction centrale est basée à Londres, n'a publié que des extraits de cette déclaration de 26 pages, qui aurait été écrite et signée par Ben Laden lui-même. Le journaliste auteur de l'article, Mohamed el-Shaf'aa, a précisé à l'Associated Press que le texte avait été adressé au quotidien par une source islamique à Londres entretenant des relations étroites avec un centre de recherche pakistanaise connu pour ses liens avec Ben Laden. « La situation que les musulmans vivent actuellement nécessite le déploiement de tous les efforts pour mener la bataille islamique contre la coalition des croisés, qui a révélé ses véritables et mauvaises intentions », peut-on lire dans ce long courrier. « Leur cible est maintenant l'Islam et les musulmans, pas seulement la région (du Moyen-Orient) », ajoute la déclaration attribuée au chef du réseau Al-Qaeda. Le texte ne mentionne aucun pays, mais de précédentes déclarations identifiaient les États-Unis et Israël comme croisés. — d'après AP

# O

## Vous payez

**ACHETEZ MAINTENANT ET NE PAYEZ AUCUNE MENSUALITÉ ET AUCUN INTÉRÊT AVANT 2004.\*\***



**LE VUE 2003 DE SATURN** >>

PDSF **21 980\$\*** ou **259\$\***

TRANSPORT ET TAXE /MOIS/LOCATION 48 MOIS  
D'ACCISE EN SUS (1000\$) 277\$ COMPTANT

OU FINANCEMENT SANS COMPTANT SANS MENSUALITÉ ET SANS INTÉRÊT POUR LES PREMIERS 100 JOURS ET OBTENEZ **2,9%** SUR LE FINANCEMENT JUSQU'À 36 MOIS.

- Moteur Ecotec 2.2 L de 143 HP
- Transmission manuelle 5 vitesses
- Climatisation • Organisateur et pochettes de rangement de compartiment utilitaire • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD • Panneaux de polymère
- Roue de 16 po. • Siège conducteur à hauteur réglable

« LA BERLINE SPORT INTERMÉDIAIRE ÉDITION SPÉCIALE L200 »

**289\$\*** /MOIS/LOCATION 48 MOIS  
277\$ COMPTANT

DE PLUS, pas de premier paiement de mensualité et pas de dépôt de sécurité !

OU FINANCEMENT SANS COMPTANT SANS MENSUALITÉ ET SANS INTÉRÊT POUR LES PREMIERS 100 JOURS ET OBTENEZ **0%** SUR LE FINANCEMENT JUSQU'À 36 MOIS.

- Transmission manuelle 5 vitesses • Climatisation • Lève-glaces et verrouillage électriques • Rétroviseurs électriques chauffants
- Téléverrouillage • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD
- Panneaux de polymère • Toit vitré électrique
- Phares antibrouillards • Roue en alliage de 16 po.

## « LA TOUTE NOUVELLE BERLINE ION DE SATURN. »

PDSF **15 495\$\*** AVEC **3,9%** TAUX DE FINANCEMENT À L'ACHAT JUSQU'À 48 MOIS.

TRANSPORT EN SUS (900\$)

OU **199\$\*** /MOIS/LOCATION 48 MOIS  
1800\$ COMPTANT

- Moteur Ecotec 2.2 L de 140 HP • Transmission manuelle
- Getrag 5 vitesses • Radio AM/FM stéréo • Essuie-glaces sensibles à la vitesse • Panneaux de polymère

**De plus, obtenez 0% de financement à l'achat jusqu'à 60 mois sur tous les modèles 2002 du coupé 3 portes en inventaire.**

Chaque Saturn 2002 et 2003 comprend une garantie limitée de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe propulseur. Achetez en ligne à [saturncanada.com](http://saturncanada.com) ou appelez au 1 888 4SATURN. \*Les offres réservées aux particuliers sont d'une durée limitée et ne peuvent être jumelées. Elles s'appliquent aux nouveaux modèles 2003 de la berline ION, de la série L ou du VUE de Saturn en inventaire. L'offre vous payez 0\$ jusqu'en 2004 n'est pas valide pour l'ION 2003 et est sujette à l'approbation de crédit de GMAC. Le transport, l'immatriculation, l'assurance, les droits, la taxe d'accise, les frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et les taxes ne sont pas incluses à moins d'avis contraire. Nos offres de location comprennent les frais de transport, la préparation à la route et la taxe d'accise, lorsque cela s'applique. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 80 000 km et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents. †Les offres de location et de financement sont sujettes à l'approbation de crédit. \*\*L'offre disponible sur le financement à l'achat de GMAC se contracte au taux standard de GMAC jusqu'à 36/48 mois. Un comptant (ou échange équivalent) et/ou un dépôt de sécurité peuvent être requis. \*\*\*Les détails peuvent varier d'un prix ou des mensualités moindres. Une commande ou un échange de véhicules entre détaillants peut être requis. Voyez votre détaillant Saturn pour plus de détails.

<p><b>Saturn Saab Isuzu Anjou</b> 11000, rue Renaude-Lapointe Anjou (514) 355-9933 <a href="http://www.anjouturn.com">www.anjouturn.com</a></p>	<p><b>Saturn Saab Isuzu de Laval</b> 2800, boul. Chomedey Laval (450) 681-0028 <a href="http://www.bourassaauto.com">www.bourassaauto.com</a></p>	<p><b>Mondial Saturn Saab Isuzu</b> 9415, Papineau Montréal (514) 385-7222 <a href="http://www.mondialturn.com">www.mondialturn.com</a></p>	<p><b>Saturn Saab Isuzu de Brossard</b> 5950, boul. Marie-Victorin Brossard (450) 672-2500 <a href="http://www.gravelauto.com">www.gravelauto.com</a></p>	<p><b>Saturn Isuzu de Terrebonne</b> 1295, Carré Masson Lachenaie (450) 964-1374 <a href="http://www.saturndeterrebonne.saturncanada.com">www.saturndeterrebonne.saturncanada.com</a></p>
<p><b>Decarie Saturn Saab Isuzu</b> 6100, boul. Decarie Montréal (514) 342-2222 <a href="http://www.decariesaturn.com">www.decariesaturn.com</a></p>	<p><b>West Island Saturn Saab Isuzu</b> 9775, route Transcanadienne Ville Saint-Laurent (514) 332-4424 <a href="http://www.westislandsaturn.com">www.westislandsaturn.com</a></p>	<p><b>Gravel Saturn Saab Isuzu</b> 1, Place Ville-Marie, # 11 180 Montréal (514) 861-2000 <a href="http://www.gravelauto.com">www.gravelauto.com</a></p>	<p><b>Saturn Saab Isuzu de Blainville</b> 249, boul. Seigneurie Ouest Blainville (450) 437-6317 <a href="http://www.saturndeblainville.saturncanada.com">www.saturndeblainville.saturncanada.com</a></p>	

**ANGLAIS**

COURS AXÉS SUR LA CONVERSATION  
Petits groupes: 3 à 7 personnes, admission continue  
à temps partiel et semi-intensifs | COURS INTENSIFS  
soir, après-midi, de jour, 25 h/semaine  
155 \$ à 175 \$/semaine\*  
1 à 7 fois/sem. • 235 \$/30 h\* | aussi disp.: 30 h / sem.

\*Matériel pédagogique inclus, pas de taxe, déductible d'impôt, frais d'inscription: 45 \$.

Formation en entreprise adaptée à vos besoins  
Cours privés: toutes les langues

*Converlang*

école de langues postmoderne  
accréditée par Emploi-Québec

1160, boul. St-Joseph Est, 3<sup>e</sup> étage, Mtl  
Lafleur (514) 278-5309 [www.converlang.com](http://www.converlang.com)

## Forum

## La Presse

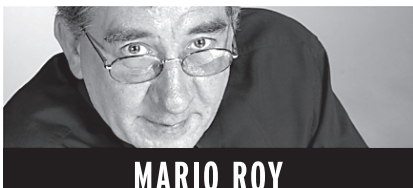
ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration  
GUY CREVIER > Président et éditeur

MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint

PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

## Ramène la bouteille...

Voici le troisième et dernier d'une série d'éditoriaux sur les perceptions contradictoires qui ont cours dans la société au sujet de l'alcool.

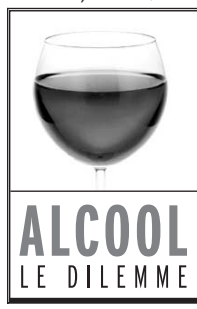


MARIO ROY  
mroy@lapresse.ca

« On a administré des doses massives d'alcool à un porc et il en est mort », déclare le conférencier de la ligue de tempérance. Du fond de la salle, une voix d'ivrogne réplique en chevrotant : « Ça prouve que l'alcool, c'est pas faite pour les cochons ! »

Ces braves bêtes, en effet, ne connaissent pas la notion de plaisir (bien qu'on ait vu cette semaine, près de Stockholm, des milliers de passereaux s'enivrer gaiement en becquetant des baies bien mûres, légèrement fermentées !). Or, le plaisir est substantiel à la consommation d'alcool, bien qu'il n'en soit à peu près jamais question dans les débats engagés sur le sujet. Et, bien sûr, le plaisir est hors d'ordre lorsqu'on parle de conduite automobile et d'éthique politique, comme dans le cas du premier ministre de la Colombie-Britannique, Gordon Campbell, accusé d'avoir conduit en état d'ébriété alors qu'il était en vacances à Hawaï.

Or, pourquoi avait-il bu ? Soyons francs : pour le plaisir de l'ivresse, sans aucun doute. Il n'existe probablement pas de poète ou de chansonnier qui n'ait un jour ou l'autre célébré le bonheur de l'éthylisme, de Baudelaire à Zachary Richard, de Brel à Émile Nelligan. « Bien fou qui n'aime pas à boire, le vin nous invite à la danse et nous fait oublier nos maux », écrivait le poète grec Euripide, 400 ans avant Jésus-Christ. « Je bois systématiquement pour oublier tous mes emmerdements », chantait Boris Vian, il y a un demi-siècle. Michel Rivard balbutiait, en 1977 : « Ramène la bouteille par icitte... », sûrement la plus belle chanson de fin de brosse jamais enregistrée.



On aime croire que, 40 ans après la Révolution tranquille, 30 ans après la vague *peace and love*, 20 ans après les grandes conquêtes féministes, 10 ans après l'autre révolution, celle du « bon sens », il n'y a plus de tabous.

C'est faux. Il en reste plusieurs, des myriades, des galaxies. N'en abordons qu'un.

Essayez, dans un dîner haut de gamme, de deviser sur le plaisir de l'ivresse ! On tousotera poliment et on fera subtilement dériver la conversation vers le très raffiné plaisir du vin, celui de la dégustation (qui est réel, là n'est pas la question), dont le chic ultime consiste, après l'avoir jaugeé, à recraché le jus de la vigne pour ne pas en subir les effets...

C'est vrai : les plaisirs sont essentiels. Mais la plupart ne sont pas inoffensifs.

En Grande-Bretagne, une fort sérieuse enquête a déterminé qu'aux Fêtes, 13 millions de sujets de Sa Majesté ont participé à des parties de bureau bien arrosés. Or, 2,3 millions d'entre eux estiment y avoir eu un comportement déplacé. Et 92 000 n'ont pu résister à la tentation d'immortaliser à la photocopieuse une partie de leur corps... Imaginez le retour à la *shoppe*, le lundi matin !

Aux États-Unis, la plus récente campagne publicitaire contre l'alcool au volant montre, *avant*, une belle femme de 25 ans pétante de santé. Puis, *après* que sa voiture eut été emboutie par un ivrogne, un monstre défiguré n'ayant plus que la vague apparence d'un être humain...

Il ne s'agit pas d'être moraliste.

On a tort d'occulter le plaisir de l'alcool. Et il existe une hypocrisie crasse, janséniste, *vieille soutane*, autour de l'affaire. Car ce plaisir est réel. Il est même probablement presque indispensable, parce que la vie est ce qu'elle est : personne ne nous avait promis un jardin de roses. « Oublier nos maux », écrivait Euripide.

L'affaire, c'est qu'il faut maîtriser les plaisirs, dont celui de l'alcool. Les dompter. Les domestiquer. Il faut éviter de « passer la ligne », selon l'expression-fétiche de Georges Simenon, qui a écrit des pages extraordinaires sur le plaisir trouble de l'alcool.

Éviter de passer la ligne au-delà de laquelle tout peut basculer.

## OPINION

## Une lutte corporatiste

MARIE-CLAUDE GOULET

L'auteure est étudiante en médecine.

CETTE LETTRE s'adresse à tous les spécialistes qui appuient les revendications et les moyens de pression de la FMSQ (Fédération des médecins spécialistes du Québec). Je suis étudiante en médecine à l'Université de Montréal et je vous écris pour vous signifier le désaccord fondamental que j'éprouve face à vos positions. Je tiens à préciser que ce désaccord n'émane pas du fait que vous avez décidé de ne plus remplir vos tâches d'enseignement auprès des étudiants en médecine, mais bien de vos revendications.

Je perçois votre lutte comme étant une lutte corporatiste et opportuniste. Vous savez tout aussi bien que moi que le système de santé est présentement en crise : pénurie d'effectifs médicaux (préposés, infirmières, médecins), manque de matériel, problèmes budgétaires, listes d'attente, etc. Et malgré cet état de fait, vous vous permettez de demander des augmentations salariales de 40 %, et ce, parce que vous voulez la parité salariale avec les autres provinces ! Je trouve ça incroyablement de votre part. Êtes-vous conscients que vous gagnez plus qu'au moins 90 % de la population québécoise ? Êtes-vous conscients que vous gagnez environ cinq fois plus que les infirmières, qui travaillent tout autant que vous ?

Je suis peut-être encore naïve et idéaliste, me direz-vous, mais je pense que la médecine est en soi une profession extrêmement valorisante. Pourquoi on décide d'être médecin ? Pour aider, soigner, et guérir les gens qui souffrent d'une façon ou d'une autre, pour défendre les intérêts de nos patients, pour faire en sorte que toute la population puisse jouir de la santé. C'est pas pour faire du fric qu'on se donne corps et âme, c'est par devoir.

Je pense qu'il est juste de lutter pour conserver un système de santé de qualité et accessible à tous. Nous devons exiger des investissements majeurs dans le système de santé, mais ces investissements doivent être faits à tous les niveaux. Et s'il y a des problèmes de gestion du système de santé, il faut les identifier et les régler. C'est de cette façon que nous aurons une amélioration de nos conditions de pratique, ainsi que de celles des infirmières et des préposés. Les luttes concernant le système de santé ne doivent pas être corporatistes comme la vôtre, elles doivent être globales et radicales. Il faut s'attaquer aux racines du problème et cesser d'avoir une attitude individualiste. C'est d'ailleurs ce type d'attitude qui fait que le gouvernement se retrouve dans une situation où il n'a pas le choix de nous forcer à remplir des activités médicales prioritaires ou de nous envoyer en région contre notre gré. Je n'approuve pas la « conscription obligatoire », mais je pense tout de même qu'être médecin implique certaines obligations face à la société.

Sur ce, je voudrais remercier tous les médecins spécialistes qui ne participent pas aux moyens de pression mis en branle par la FMSQ. Moyens de pression qui n'affectent définitivement pas les bonnes cibles.

## L'AVENIR DE LA LNH?



Enfin des joueurs bon marché!

Patrick Dea pdea@lapresse.ca, collaboration spéciale

Droits réservés

## APPEL À TOUS

## L'alcool et vous

En même temps que les dernières recherches médicales nous indiquent que la consommation d'alcool peut être bénéfique pour la santé, les campagnes nous incitant à boire avec modération se succèdent. Comment vous comportez-vous face à l'alcool ? L'alcool est-il pour vous source de plaisir ou de souci ? Bu-

vez-vous différemment aujourd'hui qu'il y a 10 ou 20 ans ?

Écrivez-nous en grand nombre. Nous publierons les meilleurs textes au cours des prochains jours. Les plus courts (200 à 300 mots) seront privilégiés.

Notre adresse : forum@lapresse.ca

## DIALOGUE

## Leçon d'opportunisme?

(En réponse à « Une leçon de démocratie », publié le 15 janvier)

J'AI TROUVÉ attristant de lire votre éditorial « Une leçon de démocratie » en voyant le peu de sérieux avec lequel vous étalez vos arguments contre les indépendantistes québécois. Je trouve vos propos intéressants mais manquant cruellement de rigueur et, dès le début de votre éditorial, on vous voit venir « gros comme un train ». L'indépendance ce n'est plus à la mode, voilà ce que vous nous dites.

Pourtant il est clair que le geste du député Pierre Brien en est un d'opportunisme et rien d'autre ! Tout comme Lucien Bouchard lors de sa venue en sauveur comme chef du Parti québécois. On entend rarement un politicien dire les vraies motivations d'un changement de cap, mais les humains étant assez prévisibles, on sait tous les vraies raisons.

L'impasse dont vous parlez est celle autant des souverainistes que des fédéralistes.

Le nationalisme québécois (au sens large) a toujours été une arme imprévisible en politique et l'ADQ va tout faire pour en tirer parti, comme Duplessis jadis pour se maintenir au pouvoir.

MARTIN LESAGE

### Qu'est-ce que ça cache ?

M. BRIEN, ce n'est pas l'option ou la démocratie qui l'a fait déménager du Bloc à l'ADQ, c'est l'espoir que le parti soit élu pour peut-être assouvir une petite ambition personnelle. Je crois que ce député est un opportuniste. Alors demandez-vous si cette sortie ne cache pas autre chose.

ROGER CHARLAND

### Jouer la game

DANS L'HYPOTHÈSE d'un référendum gagnant à 50% plus 1, selon vous, les souverainistes ne pourraient construire un pays avec 50 % -1 des gens s'y opposant.

C'est étrange : Ottawa a continué de construire le sien en novembre 1995, avec 49,4 % des gens qui n'y croyaient plus... (chiffre qui est monté à 53 — 54 % en décembre, sans parler du 70 % de l'été 1990, et qui reste encore à 42...)

Argument fallacieux. En démocratie, une victoire, c'est une victoire. Si les Québécois souverainistes ont eu la classe de se rallier à deux résultats, de « jouer la game », j'ose croire que les fédéralistes en feraient autant s'ils venaient à perdre.

PHILIPPE NAVARRO

### Des idées de droite

CONTRAIREMENT à vous, je ne vois pas dans le geste de M. Brien un signe d'écoute mais d'opportunisme (tous ses arguments pour justifier sa décision tournent autour de ce que les gens veulent — les politiciens qui suivent la vague, on en a déjà

assez, vivement des politiciens qui ont des idées et qui les défendent, qui cherchent à convaincre la population de leur bien-fondé). Nous avons besoin de penseurs, de leaders, nous avons assez de gestionnaires qui changent de camp au gré du vent. Ce n'est pas pour rien si la population est cynique envers les politiciens.

Si le peuple ne veut plus entendre parler de souveraineté (et c'est clairement le cas), le PQ doit-il pour autant « changer de discours » et devenir tout à coup un parti d'une autre dimension ? À mes yeux, il s'agirait là d'une belle preuve d'opportunisme et de cynisme, car ce qui tient les membres du PQ ensemble, ce n'est rien d'autre que le désir commun de travailler à la souveraineté.

Je suis d'accord pour dire qu'au Québec, à l'heure actuelle, nous avons besoin de partis qui amènent des idées sur un axe autre que celui de souveraineté-fédéralisme. Mais je crois que ces nouvelles idées devraient venir de nouveaux partis, de nouveaux politiciens. Le PQ devrait continuer à débattre de souveraineté et accepter qu'il n'a plus sa place au gouvernement à l'heure actuelle. Dans 5 ou 10 ans, peut-être seront-ils à nouveau en vogue. Sinon, qu'ils meurent de leur belle mort.

En attendant, l'ADQ défend plus ou moins bien les idées de droite. D'où viendra la défense d'idées plus sociales ? D'un nouveau parti ? Je l'espère. Il ne faut pas attendre d'un plant de concombre qu'il produise des oranges.

SYLVAIN LAROCHE

### L'arme des faibles

LE DÉPART du député bloquiste Pierre Brien pour l'ADQ a suscité beaucoup de réactions, en particulier dans les milieux souverainistes. La plupart des lettres reçues se contentent d'insulter M. Brien, de l'accuser d'« opportunisme », sans prendre la peine de se pencher sur ses explications. La chose est assez paradoxale : les ex-collectifs de M. Brien, qui auraient eu toutes les raisons de lui en vouloir, ont pourtant eu à son endroit des propos élogieux. Un député bloquiste à qui j'en parlais a même commencé son propos en insistant : « Une chose est sûre, ce n'est pas un geste opportuniste. »

M. Brien a pris la peine d'expliquer sa décision en long et en large. Les bloquistes savent que ce qu'il dit aujourd'hui publiquement, il le disait en privé depuis longtemps.

Il me semble que son texte, dont nous publions un extrait mercredi dernier, soulève des questions fort pertinentes et mérite qu'on y réfléchisse plutôt que d'attaquer le messager.

La lettre de M. Sylvain Laroche soulève aussi un problème intéressant. Le Parti québécois se retrouve en effet devant un dilemme : s'il est fidèle à son article 1, il risque la défaite. S'il en change, c'est le parti entier qu'on accusera d'opportunisme. « Vivement les politiciens qui ont des idées et les défendent », lance M. Laroche. J'applaudis à ce cri du cœur.

Personne ne demande aux péquistes de renoncer à leurs convictions. Cependant, compte tenu du contexte actuel, le gouvernement a le devoir de tenir des élections, et d'expliquer clairement à la population ce qu'il entend faire de son option s'il est réélu. Il obtiendra alors une réponse claire.

André Pratte  
éditorialiste en chef

# Forum

## Assez, c'est assez!



**PIERRE-PAUL GAGNÉ**  
**POST-SCRIPTUM**

pgagne@lapresse.ca

Avec une pointe d'impatience qui ne leur est pourtant pas coutumière, nos lecteurs nous l'ont dit avec assez peu de ménagement depuis que les Fêtes sont terminées et que la vie a repris son cours normal : « Changez de disque, on en a assez de Raël et de ses « cloneries ».

> « Allez, au boulot, les vacances sont terminées. Il est maintenant temps que les médias cessent de jouer le jeu de Vorilhon tout simplement pour occuper l'espace et le temps d'antenne libres alors que la moitié des journalistes sont en vacances. » (Jean-Marc Lefebvre, Val-Morin)

> « Raël sait comment attirer l'attention des médias. Et ceux-ci sont assez crétiens pour tomber dans le panneau. » (Daniel Fortin, Île-des-Sœurs)

> « Il faut bien admettre que le désormais incontournable « messenger des extraterrestres » et ses disciples maîtrisent à merveille l'art de la communication médiatique. » (Normand Paiement, Gadeloupe)

> « Tout cela me donne la nausée. Arrêtez de parler de Clonaid et apportez-moi des Roloids ! » (Hugo Morrisette, Montréal)

> « Raël n'a pas à manipuler les médias ; il les laisse se prendre à leur propre jeu. Est-ce un hasard que bébé Ève, si elle existe vraiment, soit née le 26 décembre, jour du *Boxing Day* ? Doit-on alors s'étonner que les journalistes, comme une meute de consommateurs compulsifs, se soient rués sur la nouvelle ? » (Stéphane Binet, Laval)

■ ■ ■

Comme message, c'est assez clair. Mais nos lecteurs ont-ils raison ? Les médias ont-ils erré dans toute cette histoire ? Pouvaient-ils faire autrement ? Aurait-on dû donner une importance moindre à l'événement et cesser d'en parler plus rapidement ?

Une petite question pour commencer. Combien de courriels (et de lettres), croyez-vous, avons-nous reçus sur le sujet entre le 27 décembre et maintenant ? Plus de 100. Ce qui démontre bien que la naissance de bébé Ève, que la nouvelle soit vraie ou fausse, n'a pas laissé nos lecteurs indifférents.

Durant ces trois semaines, les lettres et courriels de nos lecteurs se sont divisés en deux catégories : ceux qui s'intéressaient à l'angle scientifique de la question, profitant de l'occasion pour entreprendre une réflexion sur le clonage, sa faisabilité, ses conséquences éthiques, morales et religieuses ; et ceux qui s'arrêtaient à l'« aspect raélien » de la question. Dans ces pages, nous avons d'ailleurs publié des textes sur les deux angles.

Ainsi, dans un premier temps, au-delà de Raël et de Brigitte Boisselier, l'occasion aura donc été extraordinaire de faire le point sur l'étendue des connaissances scientifiques en la matière au moment où la possibilité réelle de clonage humain semble désormais à portée de main. Notamment, y compris au Canada où on vient de découvrir qu'il faut légiférer dès ce printemps, la « crise » déclenchée par les raéliens aura servi à montrer aux gouvernements qu'il y a urgence de baliser l'avenir en cette matière.

D'aucuns ont condamné l'espace et le temps d'antenne que les médias ont accordé à Claude Vorilhon lui-même, à sa scientifique Brigitte Boisselier et à l'ensemble de la secte des raéliens. Mais, même vus sous cet angle, les « débordements » médiatiques du temps des Fêtes n'auraient pas été inutiles en ce qu'ils auront permis à de nombreux journalistes et lecteurs de se prononcer sur les dangers que représentent les sectes et même sur le généreux traitement fiscal que le Québec accorde aux raéliens.

Comme le dit le proverbe, peut-être faut-il conclure que « à quelque chose, malheur est bon »...

En définitive, nos lecteurs n'ont certes pas tort de se demander si les médias ne sont pas tombés dans le panneau de Raël, tant cette histoire a été omniprésente durant plusieurs jours autour du Premier de l'An. Mais pouvait-il en être autrement ?

Faisons un aveu. Il est certain que les médias sont davantage susceptibles d'accrocher à un canular quand l'actualité est à son point mort. Et il n'est pas impossible que, aux colloques de journalistes des prochaines années, l'affaire du bébé Ève devienne un cas célèbre de canular dans lequel la confrérie internationale sera tombée. Mais en même temps, qu'aurait pensé le public si la nouvelle avait été minimisée alors que la possibilité de clonage humain semble réelle et qu'un « vrai » premier clone sera bientôt connu ? À vous de juger.

# Club Compassion : un stupéfiant changement de cap

MARTINE LACROIX  
*L'auteure est une Montréalaise.*

SI JE COMPRENDS bien, il n'est plus nécessaire d'avoir un diagnostic d'un médecin pour obtenir du cannabis au Club Compassion de Montréal.

Par exemple, je peux me présenter au Club Compassion, déclarer sous serment souffrir d'anxiété lorsque je vois apparaître de petits picots rouges sur mes jambes à la suite d'une vigoureuse épilation et j'aurai alors droit à du pot thérapeutique. Si ce motif n'entre pas dans les conditions médicales admises par le Club Compassion, je suis bien malchanceuse, puisqu'il y en aurait au moins 222 !

Je tiens à préciser que cette nouvelle politique du Club est très récente, puisque, en juillet 2002, on exigeait un diagnostic du médecin pour devenir membre du Club, de la part des personnes atteintes du VIH, de maladies à spasmes, de certaines formes d'arthrite, de cancer, de la sclérose en plaques, d'épilepsie et du glaucome. Les personnes atteintes d'autres formes de maladies devaient demander à leur médecin de leur fournir une recommandation médicale.

Excusez le jeu de mots mais cette nouvelle concernant l'assouplissement des règles du Club Compassion en a certainement stupéfié plusieurs. Je pense alors à tous ces malades qui se sont présentés au Club au cours des années où j'y ai été bé-



PHOTOTHÈQUE, La Presse

**Martine Lacroix se demande si la nouvelle administration du Club Compassion n'aurait tout simplement pas dû changer le nom de l'organisme, puisque sa nouvelle politique est fort différente de la précédente.**

névole et que nous avons dû refuser parce qu'ils n'avaient aucun document médical à nous présenter. Voilà pourquoi je tenais à

préciser que cette nouvelle politique est très récente. Comme c'est le cas dans beaucoup d'organismes, il arrive que des changements importants se produisent lorsqu'une nouvelle administration s'installe.

J'ai été bénévole au Club Compassion de novembre 1999 à juillet 2002. À cette époque, Marc-Boris Saint-Maurice n'était pas l'un des administrateurs du Club Compassion ni l'un des fondateurs du club. En fait, durant les trois ans où j'y ai été impliquée, M. Saint-Maurice n'y a été présent qu'au cours de quelques semaines ayant précédé son arrestation. Jusqu'à juillet 2002, le Club a été géré par les fondatrices du club, soit M<sup>mes</sup> Caroline Doyer et Louise-Caroline Bergeron ainsi qu'un autre bénévole.

En écrivant cette lettre, mon but n'est pas de condamner la nouvelle politique du Club Compassion. Je me sentrais hypocrite de faire cela, puisque je suis pour la décriminalisation totale de la marijuana. Je souhaite en effet que la décriminalisation ne touche pas seulement ceux qui en consomment à des fins thérapeutiques mais aussi ceux qui en consomment à des fins récréatives et cela même si ma consommation de cannabis se résume à trois biscuits de marijuana.

Je me demande seulement si la nouvelle administration n'aurait tout simplement pas dû changer le nom de l'organisme, puisque sa nouvelle politique est fort différente de la précédente.

## Canada terre d'accueil... mon oeil!

MARIE JOSÉ THIVIERGE

IL Y A une dizaine d'années, j'ai rencontré un jeune Français à Montréal (ville que j'aime, que j'adore et où je suis née il y a 32 ans). Nous nous sommes aimés, nous nous sommes mariés. Nous avons vécu en France huit ans où nous avons eu deux enfants (franco-canadiens).

Québécoise dans l'âme, il me tardait de revenir dans mon pays. Mon conjoint a réussi à être muté à Montréal par son employeur. Nous avons fait une demande de résidence permanente et on nous a assuré, que cela ne prendrait que quelques mois étant donné qu'il s'agissait plus ou moins d'une réunification familiale.

Un an plus tard, sans nouvelles du bureau d'immigration, nous appelons donc pour savoir où en est le dossier et on nous dit que nous n'aurons pas de nouvelles avant 2004 et que nous devons attendre quelques mois à partir de ce moment. J'ai eu l'impression

d'être frappée par un camion.

Mon conjoint vit ici avec un visa de touriste (son employeur est en France, donc il ne peut avoir de visa de travail), il n'a aucun droit, pas d'assurance-maladie, etc. Dans un an, il va perdre ses droits civiques en France puisqu'il n'y réside plus et, sans garanties d'en avoir un jour ici, peut-il risquer cela en tant que père de famille...

Un jour, dans deux ans peut-être, il aura sa résidence permanente... Serons-nous encore à Montréal ? Le jour de Noël, mon grand-père (qui a 89 ans) m'a dit : « Quand je regarde ton mari, j'ai honte d'être Canadien... » Quand je suis arrivée en France il m'a fallu cinq semaines pour avoir ma résidence permanente parce que j'étais mariée à un Français. À l'époque nous n'avions pas deux enfants et un 11<sup>e</sup> anniversaire de mariage derrière nous. Alors quand j'entends dire que le Canada est une terre d'accueil... mon oeil.

## Garderies : revoir les priorités

LUCE BEAUMIER

*L'auteure est une Montréalaise.*

Madame la ministre,

JE VEUX vous informer de mon grand désarroi car je suis complètement incapable de trouver une place en garderie pour mon enfant. Je dois retourner au travail au mois de mars prochain. Lors de ma grossesse, en tant que futur parent responsable, j'ai inscrit mon enfant sur les listes d'attente de tous les CPE et GMF de mon quartier. À ce moment, j'étais loin de douter qu'un an plus tard, je me retrouverais dans cette situation de non-sens.

J'ai réalisé le peu de succès de mes inscriptions au mois de septembre passé. Depuis, j'ai multiplié les efforts pour trouver une place. Mon enfant est maintenant inscrit dans tous les CPE et GMF qu'il m'a été possible de trouver dans les secteurs de Mercier-Est et de St-Michel. Pour obtenir toujours le même résultat : il n'y a pas de place.

**Situation frustrante**

Je dois vous avouer que cette situation est très frustrante. Je suis acculée au mur, je dois prochainement informer mon employeur de mon retour. Malheureusement, si je ne trouve pas de place, je devrai considérer ne pas retourner travailler. Par contre, nos moyens financiers ne peuvent s'accommoder de la perte d'un deuxième salaire.

Madame la ministre, la belle politique familiale du gouvernement ne répond pas aux besoins des travailleurs ayant de jeunes enfants. Le système de garderies dit « universel » est loin d'être accessible à tous. Si ce système est incapable de répondre aux besoins de toutes les familles du Québec, de grâce, accordez la priorité à ceux qui souhaitent retourner au travail. Le Trésor québécois ne s'en trouvera que mieux. Et si les finances gouvernementales sont saines, l'argent pourra être retourné afin que ce système de garderie devienne réellement universel.



PHOTOTHÈQUE, La Presse

**Des places en garderie pour tous, vraiment ?**

### Pouvoir ou abus de...

IL Y A DES gens qui se réjouissent de la suspension des peines de mort dans l'Illinois. Comme société, on devrait plutôt y voir un geste irresponsable qui, loin d'ennobler la justice, la dénigre. On a tout fait pour séparer le politique du judiciaire. Imaginez un instant si Bernard Landry ou Jean Chrétien avait le droit de dire qui doit être emprisonné ou libéré ? Il ne faut absolument pas permettre d'ingérence des hommes politiques dans la justice, Mandela inclus ! De plus, quel est le point commun des événements suivants : les nombreuses nominations par Brian Mulroney, le pardon accordé à des dizaines de personnes par Clinton, et le geste du gouverneur américain ? Facile ; primo : les gestes posés l'étaient immédiatement avant de quitter car ils savaient

pertinemment bien que leurs actions ne pourraient tenir la route. Secundo : les gens le moins éveillés ont compris que ces gestes étaient loin d'être justifiables. Alors, comment la société peut-elle démocratiquement se protéger contre de tels coups fourrés ?

ROBERT VALLÉE

### Non à la guerre

JE TROUVE étrange que notre principale institution démocratique, le Parlement du Canada, ne se penche pas sérieusement et avec transparence sur l'entrée en guerre ou non aux côtés des États-Unis, avec ou sans l'accord du Conseil de sécurité des Nations unies. Que le Canada ne se laisse pas leurrer ou manipuler ! Heureusement, on voit parfois une

opposition à la guerre chez nos étudiants, certains groupes, à la télévision et ailleurs dans le monde. Que ceux qui veulent la guerre aillent eux-mêmes en leur nom personnel. À quand un véritable débat au Parlement fédéral et un vote libre qui tiendrait compte de la volonté du peuple ? Non à la guerre, à la mort, à la souffrance, à la destruction...

J.-M. LÉGARE  
*Laval*

### Taxe de vente, 100 % !

100 % DE TAXE de vente, est-ce possible ?  
Je profite de la vente de sièges de la compagnie Jetsgo et j'achète deux billets d'avion pour la Floride en janvier 2003. Les billets coûtent 318 \$ mais il faut ajouter les taxes : 289 \$. De plus, quand je

partirai de Dorval, je devrai encore payer une taxe de 15 \$ par personne.

Donc, la compagnie d'aviation recevra 318 \$ et les différents gouvernements recevront au total 319 \$. Le gouvernement reçoit plus en taxes que le vendeur de services. Ça représente une taxe de plus de 100 %. Ça n'a pas de sens. Messieurs du gouvernement, comment pouvez-vous justifier ceci ? Je suggère qu'on mette une limite aux taxes sur les billets d'avion : un maximum de 40 % me semblerait beaucoup plus acceptable.

CLAUDE RENAUD  
*Pointe-Claire*

### Égoïstes, les boomers ?

CE TEXTE EST une réplique à la lettre de M. Richard Genest,

publiée le 15 janvier 2003. Que les Rolling Stones soient venus se donner en spectacle ou non est sans importance. Ce n'est pas de cela que se plaint la génération montante : les jeunes en ont assez des Stones, soit, mais de quel droit nous critiquez-vous quand vous, les baby-boomers, avez une réaction analogue, et souvent bien plus conservatrice à l'annonce d'un concert d'un artiste comme Eminem ? Votre lettre en est la preuve même : vous nous accusez de n'avoir aucun respect pour les boomers alors que vous nous attaquez sans cesse.

Amusez-vous au spectacle des Stones, fumez le joint que vous avez trouvé dans votre vieux manteau des années 60, mais laissez-nous nous amuser aussi, à notre façon.

IAN COOK  
*Pointe-Claire*

# Le taux d'avortements a grimpé du tiers en 10 ans

Presse Canadienne

**QUÉBEC – Année après année, le taux d'avortements ne cesse de grimper au Québec, traduisant l'échec de l'éducation à la contraception et les conditions de plus en plus précaires dans lesquelles vivent les femmes en âge de procréer, a indiqué le quotidien *Le Soleil*.**

En 2001, il s'est situé à 17,9 pour 1000 femmes de 15 à 44 ans, en hausse de 1,7 % par rapport à l'année précédente, et de... 30 % depuis 10 ans.

Depuis sa libéralisation en 1969, le recours à l'avortement n'a cessé de se répandre, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) rendues publiques mardi dernier.

Ces données ne tiennent pas compte des interruptions de grossesse qui sont l'oeuvre des médecins salariés, ce qui pourrait représenter 6 % de plus, selon une étude de 1995.

Selon la chef de service de la clinique de planification des naissances de l'hôpital Saint-François d'Assise, Lucie Vaillancourt, cette hausse constante traduit bien la réticence de notre société à parler de contraception.

« Les familles en parlent peu », dit-elle, et le milieu scolaire n'en fait guère plus. Les élèves du secondaire en entendent parler

tout au plus quelques heures dans leur cours de formation personnelle et sociale.

Si la hausse importante du taux d'avortements se comprend facilement pour les années 1970 et 1980, elle est plus difficile à saisir en ce qui concerne les 10 dernières années. L'accessibilité à la contraception est comparable, et l'on aurait pu croire que la pratique avait pris une « vitesse de croisière ».

Selon le Dr Vaillancourt, il faut ajouter à la question de la contraception celle des conditions de vie.

La réalité socioéconomique joue un rôle non négligeable dans le recours à l'avortement, dit-elle. Précarité financière et instabilité des couples font parfois en sorte que la jeune femme choisira d'interrompre une

grossesse qui, autrement, aurait pu suivre son cours.

Selon l'Institut de la statistique, le groupe d'âge recourant le plus souvent à cette solution est celui des 20-24 ans, suivi des 25-29 ans. Les 15-19 ans viennent en troisième place.

Contrairement aux anciens pays de l'Est, où l'avortement peut être considéré comme une méthode contraceptive (183 avortements pour 100 naissances en Russie en 1998), il est « utilisé ici le plus souvent en cas d'échec de la contraception », analyse le rapport de l'ISQ.

Quant au discours antiavortement, il ne semble pas atteindre les buts de ses auteurs, fait remarquer le démographe Louis Duchesne, de l'ISQ.

## Trouver un nouveau toit: un embarras de taille pour les femmes violentées

TRISTAN PÉLOQUIN

SI LA CRISE du logement touche tous ceux qui se cherchent un nouveau toit, ses impacts sont encore plus importants sur les femmes victimes de violence ou d'agression sexuelle.

C'est le message qu'a lancé hier le Réseau d'action des femmes, organisme composé de divers intervenants sociaux, qui demande au gouvernement et au Conseil du statut de la femme de se pencher sur la question dans les plus brefs délais.

Le Réseau réclame notamment que la Régie du logement assouplisse son règlement de façon à permettre aux victimes d'agression sexuelle ou de violence conjugale de quitter plus facilement leur logement. L'organisme souhaite également que les indemnités accordées aux victimes d'actes criminels (IVAQ) soient revues à la hausse afin de permettre à ces femmes de se payer un logement décent.

« Imaginez à quel point il peut être difficile pour une victime de décider de déménager lorsqu'elle sait qu'elle aura toute la misère du monde à trouver un nouvel endroit pour vivre, lance Sylvie Bourque, porte-parole du Réseau. La pénurie ne fait qu'amplifier un problème déjà passablement complexe, en plus de mobiliser une part considérable de nos maigres ressources », ajoute-t-elle.

Pour Mary, jeune femme de 23 ans agressée sexuellement dans son propre logement tout juste après y avoir emménagé, la recherche d'un nouveau logement a nécessité quatre mois de travail intensif. Son propriétaire exigeait, conformément au règlement de la Régie du logement, qu'elle lui donne un préavis de trois mois avant de partir, à moins qu'elle ne trouve un sous-locataire. « En plus d'être fâchée contre la terre entière pour ce que je venais de vivre, je devais affronter cet obstacle, dont je n'avais surtout pas de besoin, a-t-elle témoigné en conférence de presse hier.

« Moralement, j'étais incapable de continuer à vivre dans cet appartement, mais, en même temps, je n'avais pas les moyens de payer deux logements. J'ai fini par trouver quelqu'un pour sous-louer, mais il m'a fallu deux autres mois avant de trouver un logement sûr et abordable. Pendant tout ce temps, j'ai dû habiter chez des amis et j'ai continué à payer mon loyer pour rien. »

Selon le Réseau des femmes, au moins 3000 femmes éprouveraient des problèmes semblables dans la grande région montréalaise.



La crise du logement nuit particulièrement aux femmes violentées qui doivent changer d'environnement.

## Une étude décrit les choix canadiens en matière de logement

Presse Canadienne

OTTAWA — Le système canadien en matière de logement est discriminatoire, mal équilibré et non viable. C'est ce que soutient une étude des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques qui demande à Ottawa d'intervenir pour assurer une offre suffisante de logements à prix abordables.

L'étude indique que, dans le domaine du logement locatif, la demande dépasse de beaucoup l'offre, ce qui a pour effet de laisser plusieurs ménages sans foyer.

L'auteur et chercheur de l'Université de Toronto, David Hulchanski, soutient que le Canada est le pays qui possède le moins de logements sociaux de toutes les grandes nations occidentales, à l'exception des États-Unis. Seulement 5 % des ménages canadiens vivent dans des unités de logement social, comparativement à 40 % en Hollande, 22 % en Grande-Bretagne et 15 % en France.

Il recommande au gouvernement fédéral d'injecter deux milliards dont une subvention de capital de un milliard pour la construction de 25 000 nouveaux appartements par année et une somme de 250 millions pour venir en aide aux sans-abri.

Il affirme que le manque de logements à prix abordables empêche un nombre considérable de Canadiens de participer à une vie communautaire positive et d'accéder à un emploi.



Plans de location et de financement de Toyota Cr dit Canada Inc. Approbation du cr dit requise. \*En fonction d'une location-bail de 48 mois et d'un taux de location de 4,5 % sur le RAV4 (mod le HH20VM-S b ite de transmission manuelle) avec acompte de 3 846 \$ ou change équivalent. Premier paiement et d p t de garantie de 375 \$ exig s au moment de la livraison. Co t total de la location de 18 863 \$ et prix de l'option d'achat de 12 878 \$ bas s sur un maximum de 96 000 kilom tres. Des frais de 0,10 \$ s appliquent pour chaque kilom tre suppli mentaire, s il y a lieu. Prix Accés de 27 117 \$. La location inclut un maximum de 1 260 \$ de frais de transport et de pr paration. \*\*Exemple de financement : 20 000 \$ un taux de financement de 3,9 % par ann e. Paiement mensuel de 367,43 \$ pendant 60 mois. Frais d'emprunt de 2 045,71 \$. Co t total du pr t de 22 045,71 \$. Offres valable sur tous les mod les RAV4 2003 neufs, lou s avant le 31 janvier 2003. Le concessionnaire peut louer prix moindre. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de details. Le Toyota RAV4 a t le mieux class des utilitaires sport de taille intermédiaire dans l tude sur la qualit itiale™ 2002 effectu e par JD Power et associ s aux -U. tude bas e sur les r ponses de 64 905 consommateurs des -U., faisant tat des probl mes encourus par les propri taires de v hicules au cours des 90 premiers jours de possession. www.jdpower.com

## C'est presque assez pour raffoler de janvier.



Taux de financement au détail de

**3,9 %** \*\* jusqu'à 60 mois

- Moteur de 2 litres au couple impressionnant
- Roues en alliage d'aluminium de 16 po
- Prise d'air sur le capot
- Calandre avant de style sport
- Système audio Panasonic de 200 watts
- Radio AM-FM et lecteur CD/MP3
- Accès Toyota. Une expérience d'achat tellement plus sympa: Accès direct au prix, sans aucuns frais cachés. Accès à toutes les informations dont vous avez besoin. Accès sans pression à des conseillers en produit serviables.

Location à partir de

**313 \$** \* par mois, 48 mois

Passez voir le concessionnaire Accès Toyota le plus près de chez vous aujourd'hui. Une expérience d'achat tellement plus sympa. Vous pouvez aussi visiter notre site à [www.acces.toyota.ca](http://www.acces.toyota.ca) ou composer le 1 888 Toyota-8.

Meilleur véhicule utilitaire sport de taille intermédiaire en matière de qualité initiale aux É.-U. - J.D. Power et associés\*

3109630A



**RAV4 Chili 2003**

**CAMION TOYOTA**  
un coup de cœur sans fin

